

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Adoption du Projet de loi organique relatif aux partis politiques

- TEBBOUNE ORDONNE LE REPORT DE LA MODIFICATION TECHNIQUE
DE LA CONSTITUTION

P3



CAN 2025

Les Verts se qualifient avec brio aux huitièmes de finale

Au bout d'un match très disputé au stade de Rabat, les Verts ont réalisé l'essentiel Face à des Burkinabés très physiques pour ne pas dire agressifs en s'imposant sur la plus petite des marges (1 à 0). Ainsi, les camarades de

Riadh Mahrez ont vaincu le signe indien qui les avait poursuivis durant les deux dernières CAN au Cameroun et en Côte d'Ivoire, en se faisant éliminer dès le premier tour.

PROTECTION DES DONNÉES

**Obligation pour les organismes
algériens de désigner un délégué**

P3

EXPRIMÉ DANS UN COMMUNIQUÉ CONJOINT

**21 pays arabes et musulmans rejettent
la reconnaissance du "Somaliland"
par l'entité sioniste**

P11

**MODERNISATION DU
SECTEUR DU TRAVAIL ET
DE LA SÉCURITÉ SOCIALE**

**30 plateformes
numériques mises en
place**

Le directeur central de la modernisation et des systèmes d'information de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS), et représentant du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Rassoul Yahia, a affirmé, lors de son passage hier à l'émission "L'Invité du matin" de la chaîne 1 de la Radio algérienne, que la numérisation constitue un choix stratégique et une priorité absolue pour le ministère et le secteur de la sécurité sociale. Il a expliqué que le ministère du Travail a effectivement entamé la numérisation de ses services à travers la simplification des procédures administratives, en transformant des dizaines de prestations du format papier vers le format numérique, contribuant ainsi à la réduction des délais de traitement et à l'amélioration de la qualité des services.

Il a révélé que, depuis le début du mois de décembre en cours, 27 documents papier auparavant exigés du citoyen pour bénéficier des services ont été supprimés, ces documents étant désormais échangés électroniquement entre les différents organismes relevant du ministère de tutelle. Il a également indiqué que le processus de numérisation se poursuit à un rythme soutenu conformément à la feuille de route inscrite dans la stratégie du secteur, laquelle vise à renforcer l'intégration et l'échange d'informations entre les organismes et institutions relevant du ministère, grâce à l'adoption de systèmes d'information interconnectés permettant l'échange instantané des données et des documents administratifs, consacrant ainsi concrètement le principe d'une « administration au service du citoyen ».

Dans le même contexte, Rassoul Yahia a souligné que le ministère œuvre actuellement à la généralisation des services à distance et à l'élimination des files d'attente et des guichets traditionnels, en application des orientations du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, parallèlement à la régionalisation des ressources humaines et à la formation des agents afin d'ancrer une culture numérique en adéquation avec les aspirations du citoyen à un service public moderne et de qualité.

Selon lui, le citoyen ressent désormais davantage de confort dans l'accès aux différents services fournis par les 13 organismes relevant du secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, notamment l'attestation d'affiliation, traditionnellement demandée par des millions de travailleurs, et qui est désormais disponible pour l'échange entre les organismes et via les plateformes numériques. « Le secteur compte actuellement 30 plateformes numériques offrant plus de 100 services électroniques, ce qui a clairement contribué à la simplification des procédures, à la réduction des délais et à l'exemption des déplacements », a-t-il précisé.

Concernant les nouveaux services, Rassoul Yahia a indiqué que le ministère du Travail a lancé le service de prélèvement automatique des cotisations des employeurs, leur permettant de régler leurs cotisations directement après la déclaration de l'assiette des cotisations, sans recourir au paiement par chèque. Il a assuré que l'opération se déroule de manière sécurisée, sans retard ni pénalités financières supplémentaires pour les employeurs. Dans le même cadre, il a précisé que les citoyens peuvent désormais demander la carte Chifa par voie électronique moyennant le paiement de 400 dinars, en utilisant la carte bancaire ou la carte « Edahabia » à distance.

Par ailleurs, M.Rassoul a révélé que le nombre d'utilisateurs de l'application de sécurité sociale « El Hanan » a dépassé 3,5 millions de comptes. S'agissant de l'indemnisation du congé de maternité, Rassoul Yahia a confirmé que la femme travailleuse peut désormais bénéficier d'un congé de maternité de 150 jours, précisant que plus de 65 000 demandes d'indemnisation ont été enregistrées via la plateforme « El Hanan ». Il a également souligné que la mise à jour de la carte Chifa à distance est devenue possible par l'intermédiaire des pharmaciens. Le nombre de pharmacies conventionnées avec la Caisse a atteint 12 000, et près de 3 millions d'opérations de mise à jour à distance ont été enregistrées au cours des six derniers mois, ce qui équivaut à l'économie de 3 millions de déplacements, notamment au profit des habitants des wilayas du Sud.

Source : Radio algérienne

CONSEIL DU RENOUVEAU ÉCONOMIQUE ALGÉRIEN

La dépénalisation de l'acte de gestion remis sur la table

Le recours à des sanctions administratives ou financières, au lieu de peines privatives de liberté en cas d'erreurs non intentionnelles, offre une marge de sécurité aux gestionnaires qui leur permet de «prendre des risques calculés pour réaliser la croissance sans craindre des poursuites pénales à chaque décision et à chaque signature».



Le président du Conseil du renouveau économique algérien, Kamel Moula, a plaidé, dans une allocution lue en son nom à l'occasion du séminaire national sur « la sécurité juridique et son impact sur le développement économique », organisé samedi à Alger par le vice-président, Reda Hachlaf, en faveur de la « dépénalisation des actes de gestion ». Il a en outre, mis en garde contre le risque de « paralyse des initiatives des opérateurs économiques ». Selon lui, il est nécessaire de « dépénaliser les actes de gestion en tant que facteur décisif pour renforcer la compétitivité ». M.Moula a tenu à préciser que « cette mesure ne signifie ni laxisme ni impunité ». De son point de vue, cette démarche permettra de « consacrer la distinction entre l'erreur humaine, qui peut être traitée et corrigée ». Le patron du CREA a, en revanche, rappelé l'existence de l'infraction pénale qui appelle une sanction. Il a noté que le recours à

des sanctions administratives ou financières, au lieu de peines privatives de liberté en cas d'erreurs non intentionnelles, offre une marge de sécurité. Cette marge permet, selon lui, de « prendre des risques calculés pour réaliser la croissance sans craindre des poursuites pénales à chaque décision et à chaque signature ».

De son côté, le président par intérim de l'Union nationale des entrepreneurs publics, Nasser Saïs, a souligné l'importance de la stabilité des règles juridiques pour renforcer l'investissement. Il a estimé que cela permet de créer un environnement sûr pour la prise de décision et d'encourager l'initiative au sein de l'entreprise économique. Cela garantit une vision claire aux gestionnaires et réduit les risques liés à l'instabilité législative. Abordant l'acte de gestion dans les entreprises, Saïs a affirmé qu'il s'agit du « cœur même de l'exécution des missions et de la prise de décision ». « L'acte de ges-

tion repose sur l'appréciation professionnelle, l'expérience acquise, la responsabilité et l'intérêt général », a-t-il ajouté, avant de poursuivre : « chaque décision doit servir l'intérêt de l'entreprise et être prise volontairement et librement par les gestionnaires ». Tout cela s'inscrit dans le cadre des prérogatives conférées aux gestionnaires, sans aucune influence ou ingérence extérieure à l'entreprise. M.Saïs a expliqué que « l'acte de gestion peut échouer ou ne pas produire les résultats escomptés en raison de l'évolution de divers facteurs ». Ce qui peut conduire à « des résultats contraires à ceux initialement prévus et à des pertes de différentes ampleurs », selon ses termes. Il a indiqué que « l'adoption du principe du risque lié à l'acte de gestion et sa dépénalisation constituent l'un des piliers de la bonne gouvernance ». A ses yeux, la dépénalisation de l'acte de gestion contribue à améliorer la performance de l'entreprise et libère l'esprit d'initiative chez les responsables. Il a également mis en avant la créativité collective, contribuant à l'amélioration du climat des affaires et à la réalisation du succès escompté. Saïs a insisté sur le fait que la dépénalisation des erreurs de gestion « ne signifie ni laisser-aller ni absence de responsabilité ». Il a précisé que cette démarche contribuerait à l'activation d'un système préventif. Il a souligné l'importance d'une distinction claire entre l'erreur administrative non intentionnelle, commise de bonne foi dans le cadre de la gestion de l'entreprise économique, à l'inverse, l'erreur résultant de la mauvaise foi, de la corruption et de la violation des dispositions du droit pénal, qui doit être combattue. Cette distinction est jugée « essentielle pour garantir la protection juridique des gestionnaires, ainsi que la protection des fonds publics et de l'économie nationale ».

Synthèse : Ali.C

INDUSTRIE MILITAIRE

Les recommandations des directions de l'éducation

Les directions de l'éducation, à travers les différentes wilayas du pays, ont invité les candidats au concours de recrutement des enseignants au titre de l'année 2025 à se connecter quotidiennement à leurs comptes sur la plateforme numérique, afin de consulter l'état de leurs dossiers et de suivre toutes les nouveautés liées au processus de candidature. Les directions de l'éducation ont indiqué, dans des communiqués, que ce suivi est nécessaire pour garantir le bon déroulement de l'étude des dossiers et permettre aux candidats de régulariser tout manque ou observa-

tion dans les délais impartis. Les directions de l'éducation ont également insisté sur le strict respect des délais d'inscription, rappelant que la date limite de dépôt des dossiers est fixée au mardi 6 janvier prochain, et soulignant que toute demande déposée après l'exécution de ces délais ne sera pas prise en considération.

L'opération d'inscription électronique pour participer au concours de recrutement sur titre au grade de professeur principal, pour les trois cycles d'enseignement, a débuté le mardi 16 décembre courant. Plus de 40 000

postes budgétaires y ont été dégagés, répartis comme suit : 11 831 postes dans le cycle primaire, 18 929 postes dans le cycle moyen et 9 740 postes dans le cycle secondaire.

Dans le même contexte, le ministère de l'Éducation nationale a confirmé que l'inscription et le dépôt des documents relatifs aux dossiers de candidature se font exclusivement et de manière électronique via la plateforme numérique de l'Office national des examens et concours.

R.N

RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Adoption du Projet de loi organique relatif aux partis politiques

- Tebboune ordonne le report de la modification technique de la Constitution



Le Conseil des ministres, réuni hier dimanche sous la présidence du Président de la République, Commandant en chef des Forces armées et Ministre de la Défense nationale, M. Abdelmadjid Tebboune, a adopté les modifications du projet de loi organique relatif aux partis politiques.

À cette occasion, le Président de la République a félicité la famille politique algérienne pour ce nouveau progrès au bénéfice de la scène démocratique nationale.

En ce qui concerne la modification technique de la Constitution, le Président a ordonné son report afin d'approfondir son étude, dans le but de préserver le gain électoral représenté par l'Autorité nationale indépendante des représentés.

Certaines formations politiques, en particulier celles considérées comme faisant partie de l'opposition, telles que le Parti des travailleurs, le Front des forces socialistes, le Mouvement de la société pour la paix et Djil Jadid, se sont exprimées sur le projet de réforme de la loi sur les partis politiques. La secrétaire générale du Parti des travailleurs, Louiza Hanoune, avait été reçue par le Président de la République le 25 novembre dernier, et a « discuté avec lui du projet de modification de la loi sur les partis politiques », critiquée par certains partis au motif qu'il « limite leur liberté d'action ». Dans un communiqué publié à l'issue des travaux du Forum annuel des présidents des bureaux exécutifs de wilaya, samedi dernier, le Mouvement de

la société pour la paix a appelé à une révision des lois sur la commune et la wilaya afin de renforcer le principe de décentralisation et de conférer aux élus locaux des pouvoirs effectifs, ainsi qu'à une révision de la loi sur les partis politiques afin de consolider le pluralisme et une représentation réelle.

Le mouvement a également souligné l'importance de modifier la loi électorale pour garantir l'intégrité des scrutins, libérer l'action politique des contraintes administratives, améliorer l'environnement de gouvernance et établir un parcours démocratique en phase avec les aspirations de l'Algérie émergente.

Il a plaidé pour l'amélioration du cadre politique et juridique, afin d'assurer la conduite des élections dans un climat de confiance et de large consensus national, fondé sur la transparence et légalité des chances. Le mouvement considère que la concurrence politique doit devenir un levier pour construire des institutions fortes, cohérentes et crédibles, redonnant espoir à la volonté populaire.

Lors d'un entretien diffusé par la télévision publique en septembre 2025, le Président Tebboune a précisé que le dialogue politique global, qu'il s'était engagé à organiser avant la fin de l'année pour bâtir une « République forte », reste incertain quant à sa forme et à son calendrier, en raison de l'absence d'une vision claire sur sa gestion.

Il a expliqué que le problème ne réside pas dans le principe du dialogue, mais dans sa nature : doit-il être institutionnel ou populaire ? S'adresser uniquement aux partis actifs ou inclure toutes les formations sans exclusion ?

Au cours de ce même entretien, le Président Tebboune a souligné que la priorité actuelle est de sécuriser le pays sur les plans économique et sécuritaire, face à ce qu'il a qualifié de défis intérieurs et régionaux croissants.

Dans ce cadre, il a indiqué que la nouvelle loi sur les partis est en cours d'élaboration depuis plusieurs mois de manière participative avec les formations politiques, mais qu'elle n'a pas encore été adoptée, ce qui a contribué au report du lancement du dialogue.

Le Président a également évoqué la possibilité de s'inspirer d'expériences antérieures de dialogue populaire, à l'instar des discussions autour du « Pacte national » dans les années 1970, avant l'instauration de la pluralité partisane.

Concernant les élections législatives prévues pour la mi-2026, le Président Tebboune a confirmé qu'elles se dérouleront à la date constitutionnelle, avec une révision de certains aspects techniques de la loi électorale, sans toucher aux dispositions relatives au soutien à la participation des jeunes, à la lutte contre l'argent politique, à la répression de la fraude et à la sanction de l'achat de votes.

Synthèse : Sid Ali

PROTECTION DES DONNÉES

Obligation pour les organismes algériens

Désormais, l'ensemble des organismes publics et privés en Algérie est tenu de nommer un délégué à la protection des données personnelles, conformément aux critères fixés par l'Autorité nationale de protection des données à caractère personnel (ANPDP).

À travers sa première délibération, l'ANPDP précise les conditions de désignation, les attributions ainsi que les modalités d'exercice des fonctions du délégué à la protection des données. Cette décision a pour objectif d'instaurer un cadre réglementaire opérationnel permettant aux organismes concernés de désigner des profils qualifiés, capables d'assurer une gestion rigoureuse et conforme des traitements de données personnelles, dans le respect des principes de transparence, de légalité et des exigences prévues par la loi. Selon l'ANPDP, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions des articles 41 bis et 41 bis 1 de la loi n° 18-07 du 10 juin 2018, telle que modifiée et complétée par la loi n° 25-11 du 24 juillet 2025, relative à la protection des personnes physiques dans le domaine du traitement des données à caractère personnel. Elle vise ainsi à faciliter la mise en conformité des institutions et des organismes avec la législation nationale en vigueur.

L'Autorité nationale considère le délégué à la

protection des données comme une figure clé, jouant un rôle central dans le respect des obligations légales par les entreprises et les institutions. À ce titre, l'article 41 bis stipule que le responsable du traitement ainsi que l'autorité compétente doivent désigner chacun un délégué, choisi sur la base de ses compétences professionnelles, notamment sa maîtrise du droit et des pratiques liées à la protection des données personnelles.

Conformément à l'article 41 bis 1, le délégué est chargé d'informer et de conseiller le responsable du traitement ainsi que les agents impliqués dans les opérations de traitement, quant aux obligations qui leur incombent en vertu de la loi. Il doit également, à la demande, fournir des avis concernant l'analyse d'impact relative à la protection des données personnelles et veiller à sa bonne application, conformément à l'article 45 bis 6.

En cas de violation de données à caractère personnel, le délégué est tenu d'en informer l'Autorité nationale ainsi que les parties concernées. L'ANPDP a par ailleurs insisté sur la nécessité d'indépendance du délégué. Celui-ci ne doit se voir confier aucune autre mission incompatible avec ses fonctions ni occuper un poste susceptible de créer un conflit d'intérêts. La loi autorise également la désignation d'un

délégué unique pour plusieurs autorités ou responsables de traitement, en fonction de leur organisation et de leur taille. Cette possibilité est toutefois soumise à deux conditions : l'existence d'une structure organisationnelle unifiée ou comparable (comme un ministère et ses directions de wilaya, ou un groupe d'entreprises d'un même secteur), et un volume de traitement compatible avec l'exercice effectif et efficient des missions du délégué.

Les responsables du traitement et les autorités compétentes sont tenus de transmettre à l'ANPDP les coordonnées permettant de contacter le délégué à la protection des données. Cette démarche permet à l'Autorité nationale d'échanger directement avec lui, de faciliter les opérations de contrôle et de traiter les plaintes et signalements.

Il est précisé que les dispositions de cette délibération entrent en vigueur dès leur publication sur le site officiel de l'ANPDP (www.anpdp.dz).

Enfin, l'Autorité nationale a réaffirmé son engagement à accompagner les institutions dans leur mise en conformité et à encourager le développement d'une véritable culture de protection de la vie privée et des données personnelles, dans un contexte de transformation numérique croissante.

R.N

LUTTE CONTRE LA TRAITE HUMAINE

Rencontres sur le cadre juridique et les normes de protection des victimes

Le ministère de la Justice, en collaboration avec le Centre de recherches juridiques et judiciaires (CRJJ), a organisé, dimanche à Alger, des rencontres d'étude sur "le cadre juridique de lutte contre la traite humaine et les normes de protection des victimes", dans le but d'améliorer le niveau de la performance judiciaire dans ce domaine.

Président l'ouverture des travaux de ces rencontres qui se tiennent à la résidence des magistrats, le directeur général des affaires judiciaires au ministère de la Justice, Mohamed Haddoud, a indiqué que "l'Etat a œuvré à l'instauration d'un système juridique et institutionnel intégré afin de lutter contre le crime de la traite humaine à travers la promulgation de la loi 23-04 du 7 mai 2023".

Cette loi "a consacré des mesures strictes pour la détection et la lutte contre ce crime, ainsi qu'une coordination entre les différentes parties concernées", en sus de "renforcer les capacités des acteurs dans les domaines de la détection précoce, de la protection des victimes et de la garantie de poursuites judiciaires dissuasives contre les auteurs", a-t-il souligné.

Ces rencontres constituent un espace d'échange d'expertises et d'idées, et d'approfondissement du débat sur les thématiques concrètes soulevées lors du traitement des affaires de traite des êtres humains à toutes les étapes, depuis la détection du crime et la collecte des preuves jusqu'à la poursuite et la qualification judiciaire, en passant par le traitement judiciaire et la prise en charge des victimes, tout en renforçant l'efficacité des interventions sur le terrain et la coordination entre les différents acteurs, a ajouté le même responsable.

Il a rappelé, à cette occasion, la ratification par l'Algérie de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (Convention de Palerme) et de son protocole additionnel.

De son côté, le directeur général du CRJJ, Boualem Ferhaoui, a précisé que ces rencontres s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre par le ministère de la Justice du plan d'action élaboré par le Comité national de prévention et de lutte contre la traite des personnes, afin de "renforcer les capacités des magistrats et de mener des recherches dans le domaine de la traite des êtres humains".

Ces rencontres, qui se poursuivront jusqu'à mardi prochain, rassemblent 100 participants dont des juges, des officiers de police judiciaire et des membres de la Commission nationale de prévention et de lutte contre la traite des personnes, ainsi que des experts et cadres de l'administration centrale et des chercheurs du CRJJ.

R.N

CHINE

Les risques financiers sont globalement sous contrôle

Les institutions bancaires chinoises ont maintenu un fonctionnement sain au cours du premier semestre de cette année, les risques étant globalement maîtrisés, selon un rapport par la banque centrale de Chine. Le Rapport 2025 sur la stabilité financière de la Chine, élaboré par la Banque populaire de Chine, s'appuie sur les évaluations de 3.529 institutions bancaires à travers le pays. Les notations ont révélé que 3.217 banques, dont les actifs combinés représentaient 98% du total des actifs de toutes les banques participantes, fonctionnaient de manière sûre, selon le rapport. Les banques étatiques ont obtenu des notations relativement bonnes, même si certains risques ont été détectés dans plusieurs banques locales de petite et moyenne taille. La banque centrale a déclaré qu'elle continuera à traiter les risques liés aux institutions financières de petite et moyenne taille, à renforcer sa gestion macro-prudentielle du financement immobilier et à se prémunir fermement contre les risques financiers systémiques.

R.E

SÉCURITÉ JURIDIQUE ET SON IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'accélération de la promulgation du nouveau code de commerce recommandée

Les participants au séminaire ont appelé "à la mise en place d'un cadre juridique approprié pour la gestion, le suivi et le contrôle des participations de l'Etat dans les capitaux commerciaux, tout en mettant fin aux disparités des situations, en confiant la gestion des capitaux commerciaux relevant de l'Etat à un organisme créé à cet effet".

Les travaux du séminaire national sur "la sécurité juridique et son impact sur le développement économique" ont pris fin, samedi à Alger, les participants ayant recommandé l'accélération de la promulgation du nouveau code de commerce afin d'accompagner les mutations économiques, la création d'un centre d'arbitrage pour le règlement des litiges commerciaux ainsi que d'installation le Conseil national des marchés publics.

Les participants à ce séminaire, dont l'ouverture a été présidée par le Premier ministre, M. Sifi Ghrib, ont également appelé "à œuvrer à l'élaboration de codes juridiques unifiés pour chaque domaine économique, en les appuyant, le cas échéant, par des jurisprudences". Ils ont également mis en exergue l'importance "de veiller à la clarté et à la précision des textes juridiques et d'insister sur le caractère intentionnel des infractions lors de la rédaction des textes pénaux en lien avec le droit pénal". Dans ce sillage, les participants ont appelé "à la mise en place d'un cadre juridique approprié pour la gestion, le suivi et le contrôle des participations de l'Etat dans les capitaux commerciaux, tout en mettant fin aux disparités des situations, en confiant la gestion des capitaux commerciaux relevant de l'Etat à un organisme créé à cet effet", ainsi que "l'activation du recours à la conciliation au sein des entreprises privées à caractère commercial et économique, en tant qu'alternative aux poursuites pénales, conformément à la législation en vigueur".

Les recommandations ont également porté sur "la dépénalisation de certaines infractions prévues par le code de commerce et par certains textes relatifs aux pratiques et activités commerciales", tout en mettant l'accent sur la nécessité "d'activer les règles de la responsabilité civile des gestionnaires des entreprises économiques pour les fautes de gestion, en plus du renforcement du dispositif préventif avant les poursuites pénales, en privilégiant la phase d'enquête".

Par ailleurs, l'accent a été mis sur la nécessité "d'accélérer l'installation du Conseil national des marchés publics", ainsi que "sur l'élaboration de normes juridiques précises permettant de distinguer entre l'erreur administrative non intentionnelle commise de bonne foi, résultant d'erreurs dans l'exercice des fonctions, et les actes à caractère frauduleux qui requièrent une responsabilité pénale". Il s'agit également de "l'encouragement de la conciliation et la médiation dans le règlement des litiges commerciaux", conformément aux recommandations formulées.

Pour nombre de participants, la loi sur l'investissement 22-18 constitue un pilier essentiel pour l'instauration d'un climat d'investissement sûr et stable, comme en témoignent les projets croissants qui traduisent la confiance des investisseurs nationaux et étrangers dans le marché local, et mettant en évidence l'impact de la stabilité juridique sur la stimulation de l'investissement.

Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache, a indiqué dans une déclaration à l'APS que l'engagement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, avait permis, pour la première fois, la promulgation d'une loi sur l'investissement accompagnée de l'ensemble de ses textes d'application en une seule fois, consacrant ainsi la stabilité de l'arsenal législatif, d'où l'intérêt international pour l'exploration des opportunités d'investissement disponibles, suite à la confiance grandissante dans le climat d'investissement national. Selon lui, la stabilité du cadre juridique constitue un "facteur déterminant" dans l'amélioration du climat des affaires, offrant aux investisseurs une vision claire et prévisible leur permettant de lancer leurs projets en toute confiance avec



une planification à moyen et long termes, ce qui se répercute positivement sur la cadence de réalisation des projets d'investissement locaux ou étrangers.

De son côté, le directeur du guichet unique des grands projets et des investissements étrangers au sein de l'Agence, Mohamed Abdellaziz Amied, a affirmé que la loi algérienne sur l'investissement s'inscrit dans le cadre de l'orientation du pays vers la construction d'une économie diversifiée et créatrice de richesse, ce qui a permis de consacrer la sécurité juridique et de rassurer les investisseurs, en raison de la stabilité du dispositif législatif national. Cela se manifeste notamment à travers les dispositions de cette loi, en particulier la consécration du principe de liberté, qui garantit à tout investisseur la liberté de choisir son domaine d'investissement, ainsi que le principe d'égalité assurant un traitement identique aux investisseurs nationaux et étrangers, en leur accordant les mêmes avantages et opportunités.

Le directeur de la direction juridique du groupe Sonatrach, Nasser Eddine Ali-Ammar a, pour sa part, souligné que la sécurité juridique doit se repose sur la clarté et la précision de la norme juridique, considérant cela comme un élément central pour la réalisation de la tranquillité juridique des investisseurs, notamment étrangers, qui doivent connaître parfaitement ce qui est autorisé ou interdit par la loi avant d'investir afin de prendre des décisions éclairées.

Synthèse : S.A.K

FOIRE DE LA PRODUCTION ALGÉRIENNE

Clap de fin pour la 33ème édition

Les activités de la 33e édition de la Foire de la production algérienne (FPA), organisée au Palais des expositions (Pins maritimes - Alger), ont pris fin samedi, un événement qui, pendant dix jours, a enregistré une forte affluence de visiteurs, notamment lors de la dernière journée, avec une participation record d'exposants issus des secteurs public et privé. Organisé sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, cet événement a constitué, comme chaque année, un rendez-vous économique et commercial national de premier plan, réunissant plus de 781 entreprises industrielles et de services, ainsi que des dizaines d'opérateurs économiques dans divers secteurs. Placée sous le slogan "L'Algérie construit son avenir", cette édition a été inaugurée officiellement par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, qui a également procédé à l'ouverture d'un nouveau pavillon d'exposition au Palais des expositions, baptisé "Pavillon Palestine", avant de suivre des exposants sur la répartition du tissu économique et les performances des opérateurs dans le secteur des biens et services produits localement,

en présence de plusieurs membres du Gouvernement, de responsables d'entreprises et d'organisations économiques.

La FPA, qui a connu une présence qualitative des représentants des secteurs industriels, des services et des technologies, a constitué un espace d'exposition des produits nationaux dans divers domaines: industries agroalimentaires, militaires, chimiques et pétrochimiques, électriques et électroniques, mécaniques, en sus des start-up et des artisans. De nombreux stands ont également proposé la vente de produits à travers des offres promotionnelles spéciales, attirant un grand nombre de visiteurs, en particulier des familles, à l'occasion des vacances d'hiver. Plusieurs conférences et rencontres débat ont été organisées sur la compétitivité industrielle, l'innovation, et les perspectives d'exportation du produit national, avec la participation d'experts nationaux et étrangers, en tant que plateforme de dialogue économique et d'échange de connaissances. Cette manifestation visait à contribuer à l'ancrage d'une culture de consommation locale et à promouvoir le label "Made in Algeria" comme référence de

qualité et d'excellence, ce que a été mis en évidence par la large participation des acteurs économiques, des visiteurs et des exposants, qui ont exprimé leur confiance dans le rôle de la foire pour renforcer la présence de la production nationale à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Ce rendez-vous a également été l'occasion de faire connaître les capacités des entreprises algériennes, de communiquer directement avec les clients et consommateurs, et d'ouvrir des perspectives de partenariats susceptibles de contribuer à stimuler le développement économique et à améliorer la compétitivité des produits nationaux.

La clôture de cette édition intervient à la fin d'une année riche en initiatives, tendant à renforcer l'économie nationale, soutenir les petites et moyennes entreprises et développer les exportations, témoignant ainsi de l'engagement de l'Etat à instaurer un climat permettant aux différents acteurs économiques d'investir leur potentiel et d'étendre leurs activités, conformément à l'objectif visant à faire de l'entreprise productive un moteur essentiel du développement.

R.E



KHENCHELA

Lancement du plan de commercialisation du tilapia rouge



Le plan de commercialisation du tilapia rouge a été lancé à l'exploitation agricole Cosider Agrico de la commune de Babar, dans la wilaya de Khencela, en coordination avec la Chambre algérienne de la pêche et de l'aquaculture et l'entreprise publique ONAB (Office national des aliments de bétail).

Dans une déclaration à l'APS, Faouzi Hebita, directeur régional de la pêche et de l'aquaculture à Guelma, a indiqué à l'APS que "dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention signée en novembre passé avec l'ONAB, le plan de commercialisation des produits de l'aquaculture de la wilaya

de Khencela, relevant de la direction régionale de Guelma, a été lancé avec un premier lot de 13 quintaux de tilapia rouge à l'exploitation Cosider Agrico au périmètre agricole Kerkit-Sfiha dans la commune de Babar".

L'ONAB assurera la commercialisation de cette quantité auprès des points de vente répartis sur les diverses wilayas, selon la même source qui a relevé que le lancement de la commercialisation, qui s'est déroulé en présence des acteurs concernés, intervient après étude et débat sur les mécanismes de production et de régulation des canaux de distribution des poissons.

Cette convention, a-t-il ajouté, vise à mettre en oeuvre un plan de commercialisation des poissons de l'aquaculture, à accompagner les producteurs de la filière et à les relier aux réseaux de distribution et de commercialisation d'une manière qui contribue à la stabilité des prix et la pérennité de la production.

M. Hebita a relevé que l'exploitation Cosider Agrico a produit en 2025 une quantité de 200 tonnes de tilapia rouge dont 50 tonnes ont été écoulées et le reste est actuellement en cours de commercialisation en coordination avec l'ONAB.

TIZI-OUZOU

Commémoration du 68^e anniversaire de la disparition du chahid Abane Ramdane

Un hommage à la mémoire du chahid de la Révolution algérienne, Abane Ramdane (1920/1957) a été organisé samedi dans sa région natale de Larbaa n'Ath Irathen, (wilaya de Tizi-Ouzou), à l'occasion de la commémoration du 68e anniversaire de sa disparition.

L'hommage a débuté par un recueillement à sa mémoire, au monument situé au centre-ville de Larbaa n'Ath Irathen, en présence des autorités locales, à leur tête le Secrétaire Général de la wilaya Miloud Fellahi, de membres de la famille révolutionnaire et de nombreux citoyens.

La délegation s'est ensuite rendue à Azouza, le village où se trouve la maison natale de Abane Ramdane, transformée en musée dédié à sa mémoire.

Dans des témoignages sur son parcours, des Moudjahidine ont mis en avant son rôle durant la Révolution, dans la mise en place des méthodes de lutte politique et militaire pendant la Guerre de libération.

Il a notamment contribué à l'organisation et la réussite du Congrès de la Soummam (20 août 1956), qui a défini les structures et les priorités de la révolution. Son héritage reste vivant dans la mémoire du peuple algérien, ont-ils souligné.

A l'occasion de l'anniversaire de sa disparition, ils ont rappelé les valeurs de sacrifice et de lutte pour la liberté et la dignité, pour lesquelles Abane Ramdane et les martyrs se sont sacrifiés.

Il est à souligner que les activités commémoratives organisées par le comité du village Azouza ont débuté vendredi par une opération de plantation d'arbres au sein même du village, l'organisation d'activités sportives et culturelles, tandis que la soirée a été consacrée à une veillée religieuse.

ORAN

Clôture du tournoi "hiver-foot" dans une ambiance chaleureuse et colorée

La 15ème édition du tournoi "hiver-foot" a pris fin, vendredi soir au complexe de proximité "Reguig-Abdelkader" de Hai Othmania d'Oran, en présence de personnalités sportives et de nombreux férus du sport roi, dans une ambiance chaleureuse et colorée. Une soirée footballistique pavillonnée aux couleurs nationales, sur des airs de troupes folkloriques et avec comme toile de fond trois belles rencontres de football où la fougue et l'art des jeunes et de footballeurs en herbe se sont entremêlés.

La fête de cette 15ème édition a commencé avec la finale de la catégorie U11, qui a opposé l'école de football de Manaber Es-Senit à celle de Oued Rhiou de Relizane, suivie de la finale U13 qui a mis aux prises une équipe de Hai Es-Seddkia à celle du quartier de Hai Othmania d'Oran.

La grande finale seniors attendue par ce public a été remportée par l'équipe de Jouharat Ain Temouchent aux dépens de celle du quartier des HLM Gambetta d'Oran, marquée par un grand fair-play et une joie partagée.

Le prix du meilleur joueur a été remporté par le jeune Belarbi Sofiane, de Hai HLM Gambetta, la révélation du tournoi. En marge de cette finale, un match gala a réuni une formation d'anciens internationaux, composée, entre autres, de Lakhdar Belloumi, Fodil Mechri, Sid-Ahmed Zerrouki et Mohamed "Hamia" Boualem, à une équipe d'Oran. La partie a été dirigée par l'ancien arbitre international Mohamed Hansal.

Durant une semaine de spectacle, d'ambiance et d'animation, le public a eu à découvrir de jeunes talents des quartiers et à retrouver de grands noms du football national.

Les spectateurs venus nombreux ont pu apprécier les prouesses des jeunes, qui ont gratifié le public de belles facettes de jeu.

Ce tournoi, organisé par l'association sportive "La Radieuse", a vu la participation de 50 équipes des catégories U11, U13 et seniors issues de plusieurs wilayas de l'ouest du pays et une partie des quartiers d'Oran avec un programme de 6 matches par jour.

La soirée a été clôturée par une cérémonie de remise de coupes et cadeaux aux lauréats, dans une ambiance de fête.

Ce tournoi de proximité, devenu une tradition pour cette association sportive, a constitué également une occasion de retrouvailles pour les anciens joueurs et une aubaine pour les

BISKRA

La prévention de la drogue, thème d'un séminaire national

La "prévention de la toxicomanie et la lutte contre l'addiction à la drogue" a constitué le thème d'un séminaire national organisé samedi au Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides (CRSTRA) de Biskra.

Intervenant en ouverture de la rencontre, Djoumana Sayeh, membre de l'association "Biskra Ilti", organisatrice du séminaire, a considéré que la responsabilité collective "requiert l'union des efforts et la multiplication des initiatives de sensibilisation pour faire face à ce fléau", dont, a-t-elle ajouté, "il ne faut pas sous-estimer les dangers présents et futurs".

Elle a souligné qu'il est d'une "importance capitale" d'ouvrir le dialogue et d'instaurer des débats avec tous les acteurs de la société pour traiter ce phénomène et trouver des solutions efficaces pour limiter sa propagation, en particulier parmi les jeunes.

Des professeurs universitaires et des chercheurs en sociologie et en psychologie, ainsi que des médecins, des imams et des représentants des autorités judiciaires, ont participé à cette rencontre au cours de laquelle des expériences de personnes ayant été victimes de ce fléau et ayant réussi à surmonter leur dépendance seront présentées afin que leur expérience serve de modèle tant pour les spécialistes que pour les toxicomanes, l'objectif consistant à démontrer la possibilité de traiter ce fléau individuellement ou dans le cadre d'un effort collectif.

Il convient de noter que de nombreuses associations ont pris part à cette rencontre aux côtés de représentants du Centre intermédiaire de soins en addictologie de Biskra.

jeunes amateurs du sport roi.

BISKRA

Clôture du 3^{ème} forum des jeunes leaders algériens



Le 3^{ème} forum des jeunes leaders algériens a été clôturé, samedi soir à l'université Mohamed-Khider de Biskra, après 3 jours de travaux.

Le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse (CSJ), Mustapha Hidaoui, a souligné, dans une allocution prononcée à cette occasion, que l'autonomisation des jeunes aux plans politique et économique est "une garantie pour la continuité de l'engagement de cette importante frange de la société, qui possède les capacités et les qualifications nécessaires, dans la vie publique et la concrétisation de la vision nationale pour le futur".

Il a ajouté qu'il est "nécessaire de construire une nouvelle culture fondée sur le renforcement des capacités de chacune des catégories de la société, en particulier les jeunes", avant de souligner que le CSJ "s'emploie à établir des passerelles de communication avec tous les jeunes".

De son côté, le conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, Mustapha Saidj, a déclaré que le président de la République,

M. Abdelmadjid Tebboune, insiste sur "la nécessité de consacrer la participation des jeunes aux plans politique, économique et scientifique" et souligne "l'importance d'accompagner cette frange de la société dans la formation pour qu'elle puisse s'intégrer avec toutes les catégories de la société afin de construire une Algérie forte et victorieuse".

Pour sa part, la présidente de la Haute Autorité de Transparence, de Prévention et de Lutte contre la Corruption (HATPLC), Salime Mesrati, a indiqué que l'Algérie "œuvre à l'autonomisation des jeunes en tant que choix stratégique", précisant que "ce choix est lié à une responsabilité éthique et sociale". Elle a également estimé qu'une jeunesse "compétente signifie une jeunesse intégrée, partenaire dans le développement et porteuse du message des réformes, en raison de son rôle central dans la transmission des valeurs".

Outre le conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires politiques et des relations avec la jeunesse, la société civile et les partis politiques, ont assisté à la cérémonie de clôture le Haut-commissaire à la numérisation, Me-

riem Benmouloud, la présidente de la HATPLC, le président par intérim de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Karim Khalfane, le vice-président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mohamed Anouar Bouchouit, le directeur général de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat, Bilal Achacha, le coordinateur de la Commission algérienne Histoire et Mémoire, Mohamed Lahcen Zeghdidi, ainsi que les Moudjahidine Leila Belekhal et Omar Sakhri, les walis d'El Oued et de Biskra et le wali délégué d'El Kantara.

Il convient de noter que ce forum, organisé par le CSJ, a donné lieu à l'organisation de nombreux ateliers de jeunes consacrés à l'examen de différentes questions telles qu'une simulation d'élections numériques avec participation de 5 candidats et plus de 700 électeurs, et une simulation économique portant création d'une entreprise, depuis l'idée de projet jusqu'à sa concrétisation sur le terrain.

EL-MENIAA

Plus de 250.000 quintaux de maïs en grains attendus

Une production estimée à 256.000 quintaux (qx) de maïs en grains est attendue dans la wilaya d'El Meniaa au titre de la campagne de récolte de la saison agricole 2025-2026, a-t-on appris mercredi de la chambre d'agriculture.

Cette récolte prévisionnelle sera réalisée sur une superficie ensemencée de 4.280 hectares (ha) à travers des périmètres agricoles répartis sur les trois communes que compte la wilaya (El-Meniaa, Hassi-Lefhal et Hassi El-Gara), totalisant 114 producteurs exploitant 142 pivots d'irrigation, a précisé le président de la chambre agricole, Ouled Laïd Harrouz.

D'importants moyens logistiques, dont 32 moisson-

neuses, neuf machines de séchage et dix camions, ont été mobilisés pour assurer le bon déroulement de l'opération, a-t-il ajouté.

Intervenant en marge du coup d'envoi de la campagne depuis une exploitation agricole privée consacrée notamment à la maïsculture, l'arboriculture et l'élevage de bétail (ovins, bovins, camelins et caprins), le wali d'El-Meniaa, Mokhtar Benmalek, a souligné que ses services s'attendent à éliminer les obstacles devant les agriculteurs pour leur permettre de s'intégrer au programme de l'Etat visant à atteindre l'autosuffisance et la sécurité alimentaires dans les produits agricoles stratégiques.

BATNA**Distribution d'engins à huit communes de la wilaya**

Dix engins (rétro chargeurs) ont été distribués samedi à Batna à huit communes et deux entreprises publiques de wilaya sous l'égide du chef de l'exécutif local, Riadh Benahmed. Dans une déclaration à l'APS, le wali a affirmé que ces engins acquis sur budget de la wilaya permettront de renforcer les parcs des communes et d'y améliorer la prise en charge de l'environnement.

Les choix des communes bénéficiaires a tenu compte du besoin d'ouvrir des pistes rurales et dans les montagnes ou de l'inexistence de pareils engins dans leurs parcs ou encore de leur emplacement en zones montagneuses enneigées ou régions basses exposées aux flots de pluies, selon le même responsable.

Il a également assuré que les procédures administratives et légales sont en cours de parachèvement en vue de l'acquisition aux frais du budget de wilaya d'engins pour le renforcement des parcs d'autres communes dans les prochains mois.

Les bénéficiaires dans le cadre de cette opération sont l'entreprise CleanBat et l'entreprise de gestion des centres d'enfouissement technique (CET) ainsi que les communes de Batna, de Barika, de Seggana, de Chir, de Kimel, de Chemora, de Guigba et de Hidoussa.

EL TARF**125 diplômés affectés dans des établissements de santé**

Au total, 125 diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (promotion de novembre 2025) ont été affectés, dans la wilaya d'El Tarf, dans des établissements publics du secteur de la santé, a indiqué, samedi, le directeur de la santé et de la population (DSP).

M. Athmane Kirouani a précisé à l'APS que ces affectations s'inscrivent dans la stratégie du secteur visant à renforcer les structures de santé en ressources humaines qualifiées.

Il s'agit de 81 aides-soignants, 29 assistants dentaires et 15 paramédicaux spécialisés en soins pédiatriques, selon le même responsable qui a indiqué que ce personnel a été réparti dans les établissements de santé publique en fonction du nombre de postes budgétaires ouverts et du mérite, afin de répondre aux besoins des structures sanitaires.

Le DSP a rappelé qu'au début de l'année en cours (2025), pas moins de 234 diplômés des instituts nationaux de formation supérieure paramédicale (infirmiers, sages-femmes, aides-soignants, des auxiliaires de puériculture et assistants dentaires, avaient été recrutés.

EL BAYADH**Le barrage de Brézina se renforce par 7 millions de mètres cubes d'eau**

Le barrage de Brézina, situé au Sud de la wilaya d'El Bayadh, a été renforcé par un apport de sept (07) millions de mètres cubes d'eau, à la suite des dernières précipitations enregistrées dans la région, a-t-on appris, mardi, auprès du directeur de cet ouvrage hydraulique.

M. Djilali Bekhita a indiqué à l'APS que les pluies enregistrées, récemment, ainsi que l'écoulement des oueds le long du bassin versant menant au barrage, ont permis d'augmenter son volume d'eau de sept millions de mètres cubes, portant ainsi la quantité totale d'eau stockée à plus de 38 millions de mètres cubes, soit un taux de remplissage estimé à 79% de sa capacité totale.

Les eaux du barrage de Brézina sont principalement destinées à l'irrigation agricole au profit des agriculteurs et investisseurs exploitant les terres agricoles de la région, notamment la palmeraie et les vergers de Brézina, avec une superficie irriguée totale atteignant 1.240 hectares, selon la même source.

Afin de réduire l'impact du déficit hydrique du barrage et permettre aux agriculteurs et investisseurs de Brézina et des autres 22 communes de la wilaya d'accéder à cette ressource vitale pour l'irrigation de leurs cultures, les autorités locales, à travers les services de la direction des ressources en eau, poursuivent leurs efforts pour accorder des autorisations de forage de puits agricoles, conformément à la réglementation en vigueur, a-t-on ajouté.

SÉTIF**Remise en service de la piscine olympique 8 mai 1945**

La piscine olympique 8 mai 1945 de Sétif a été remise en service après une opération de restauration globale, a indiqué samedi un responsable local.

L'opération s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation des infrastructures sportives et du développement de la natation qui connaît un grand engouement des jeunes de la région, a indiqué à l'APS, le directeur de la jeunesse et des sports (DJS), Djamel Zebdi.

La réhabilitation de cette piscine fermée depuis cinq ans a porté sur la rénovation et l'entretien de l'ensemble

de ses parties incluant le revêtement du fonds et des murs du grand et du petit bassin, la rénovation de la clinique attenante aux salles techniques et à l'entrée principale outre la réfection des divers réseaux d'électricité, d'eau et de chauffage et les aménagements extérieurs des routes et du parking pour un total de plus de 176,268 millions DA, a ajouté le même responsable.

La remise en service de la piscine s'est déroulée en présence du directeur des compétitions et de développement des performances et des pratiques sportives au ministère des

Sports, Mohamed Atbi, du directeur de l'office du complexe omnisports 8 mai 1945, Fouaz Maïza, du chef de daïra de Sétif, Ahmed Kemeche, des figures sportives locales dont des nageurs et les partenaires du secteur. Les autorités locales ont donné à l'occasion le coup d'envoi d'un tournoi de football féminin initié par l'association nationale de promotion et de développement du sport féminin. Ce tournoi de trois jours regroupe des footballeuses de 30 wilayas, a-t-on indiqué.

BENI-ABBES**Réouverture du musée aux visiteurs**

Le musée de la station saharienne de Beni-Abbes a rouvert ses portes au public, après plus d'une année de fermeture due à des travaux de réhabilitation et de modernisation, a-t-on appris, samedi, des services de la wilaya. Cette réouverture intervient en plein cœur de la saison touristique du Sahara, offrant ainsi aux visiteurs et touristes, actuellement présents dans la région, l'opportunité de découvrir l'une des collections muséologiques les plus riches et importantes du pays, dédiée à la faune et à la flore sahariennes, a-t-on précisé.

Cette précieuse collection muséale, comprend aussi des pièces rares remontant à la préhistoire, incluant des pièces des périodes paléolithique et néolithique, a-t-on expliqué.

Parmi ces trésors figurent des bifaces, des haches, des broyeurs, des poteries, ainsi que des pointes en silex, et bien d'autres pièces, témoignant de la présence humaine ancienne dans cette région du pays, selon des responsables de cette structure.

Le musée propose également des stands mettant en avant des spécimens géologiques spécifiques, issus de l'ère paléozoïque, ainsi que des expositions consacrées à l'artisanat traditionnel local et des métiers.

Une collection variée de fossiles, dont des pièces de bois fossilisé, des spongiaires, des coraux, des brachiopodes et des crinoïdes, datant de plusieurs millions d'années, sont également présentés, selon la

même source.

L'ouverture de ce musée au public, conjointement avec son zoo abritant plusieurs espèces animales sahariennes, répond à une décision antérieure prise par le wali Ali Moulay.

L'objectif de cette décision est de redonner à cet établissement son rôle central, consistant à mettre en valeur son exceptionnelle collection et permettre aux visiteurs d'accéder à un pan essentiel de l'histoire du pays tout en renforçant l'attractivité touristique de la région, selon les services de la wilaya.

Le musée et la station de recherches sur les zones arides sont implantés sur une surface de plus de deux hectares, qui relèvent actuellement du Centre de recherches scientifiques et techniques sur les zones arides (CRSTZA) de l'université Mohamed-Khider de Biskra.

Cette structure scientifique et culturelle est en cours de classement au registre local du patrimoine culturel matériel de la wilaya, dans le but d'assurer une meilleure protection et une pérennisation durable de ses ressources muséologique et scientifique, a-t-on indiqué.

Fondé en 1942, le musée est progressivement devenu un lieu incontournable pour les chercheurs et scientifiques, aussi bien nationaux qu'internationaux, renforçant ainsi sa renommée sur les plans national et international.

PREMIER LEAGUE

Arsenal conserve son fauteuil de leader

La trêve des fêtes n'a pas ralenti les cadors de Premier League. Lors de la 18e journée disputée samedi, Arsenal a confirmé son statut de leader, tandis que Manchester City et Aston Villa ont également engrangé de précieux succès. En revanche, Chelsea a vécu une nouvelle désillusion à domicile face à des Villans impressionnantes.

Les Gunners demeurent en tête du championnat avec deux points d'avance sur Manchester City, après une victoire maîtrisée face à Brighton (2-1). Dans un match globalement dominé par les Londoniens, Martin Ødegaard a rapidement ouvert le score avant qu'un but contre son camp ne fasse le break. Malgré une réduction de l'écart signée Diego Gomez et une fin de rencontre plus tendue, Arsenal a tenu bon grâce notamment à une intervention décisive de David Raya. Un succès jugé mérité par le capitaine norvégien, satisfait de la solidité collective affichée.

Un peu plus tôt, Manchester City s'était imposé sur la pelouse de Nottingham Forest (2-1) au terme d'une rencontre renversée après la pause. Portés par un Rayan Cherki inspiré, les hommes de Pep Guardiola ont élevé leur niveau de jeu en seconde période. Le meneur français s'est distingué par une passe décisive avant d'inscrire le but de la victoire, confirmant son excellente adaptation au championnat anglais. Avec sept passes décisives depuis novembre, Cherki s'impose comme l'un des joueurs les plus influents du moment.

Mais le choc de la journée s'est joué à Stamford Bridge, où Aston Villa a signé une performance de premier plan face à Chelsea. Menés à la pause, les joueurs d'Unai Emery ont totalement inversé la tendance grâce à un doublé d'Ollie Watkins, décrochant une onzième victoire consécutive toutes compétitions confondues. Villa reste ainsi au contact du duo de tête, à trois points d'Arsenal et à une longueur de City. De son côté, Liverpool poursuit son redressement. Les Reds ont enchaîné une troisième victoire consécutive en championnat face à Wolverhampton (2-1), malgré une seconde période plus délicate. Ce succès permet au champion en titre de grimper à la quatrième place, devant Chelsea. Hugo Ekitiké s'est une nouvelle fois illustré par son activité offensive, notamment sur le second but. Enfin, Brentford a largement dominé Bournemouth (4-1), tandis que Fulham s'est imposé face à West Ham et qu'Everton a tenu Burnley en échec.

R.S

Foot / Hull City (Championship anglaise) Mohamed Belloumi indisponible trois mois

L'international algérien Mohamed Belloumi sera éloigné des terrains pour une durée d'environ trois mois en raison d'une blessure contractée avec son club de Hull City, a annoncé le club anglais sur ses réseaux sociaux.

Belloumi s'est blessé vendredi lors de la rencontre face à Sheffield Wednesday (2-2), pour le compte de la 23e journée de Championship (D2 anglaise). Titularisé, l'ailier algérien s'est illustré en ouvrant le score à la 37e minute, avant d'être contraint de céder sa place en fin de match, touché aux ischio-jambiers.

Dans son message, Hull City a qualifié cette indisponibilité de "dévastatrice pour le joueur et le club", soulignant que Belloumi figure parmi "les meilleurs ailiers que le club ait connus depuis longtemps", tout en lui souhaitant un prompt rétablissement.

Cette blessure constitue un coup dur pour le joueur algérien (23 ans), auteur de prestations remarquées cette saison avec les Tigers, et qui revient d'une blessure aux ligaments croisés du genou la saison passée.

Transféré à Hull City à l'été 2024, Belloumi n'a que peu joué en Angleterre, rapidement touché aux ligaments en dépit de prestations de haut niveau.

R.S

CAN 2025

Le Nigeria en huitièmes après sa victoire sur la Tunisie



Le Nigeria, porté par Ademola Lookman, s'est qualifié pour les huitièmes de finale de la Coupe d'Afrique des nations au Maroc grâce à sa victoire 3-2 sur la Tunisie samedi à Fès.

Après l'Egypte vendredi, les Super Eagles, assurés de terminer premiers du groupe C, sont la deuxième équipe à rallier la phase finale qu'ils débuteront le 5 janvier face à un troisième de groupe, à Fès également.

Placé un cran derrière la star Victor Osimhen et le Sévillan Akor Adams, Lookman a été l'homme du premier match vraiment spectaculaire de la CAN marocaine en offrant deux passes décisives sur les deux premiers buts nigérians et en se chargeant d'aggraver lui-même la marque pour le 3-0.

Sa première passe, l'attaquant de Bergame l'a adressée à Osimhen, l'attaquant masqué, qui de la tête a sanctionné en fin de première période la domination totale des siens tout au long du premier acte

(1-0, 44e).

L'ex-attaquant de Naples, désormais à Galatasaray, a toutefois écopé d'un carton jaune après son but pour avoir provoqué lors de sa célébration le banc tunisien.

Comme tous ses partenaires, Osimhen a été intenable en première période durant laquelle il a pensé ouvrir le score dès la 18e minute en reprenant, en renard, un ballon repoussé par Aymen Dahmen après une frappe à ras-de-terre d'Adams. Mais son but a été refusé pour hors jeu.

Dès le début de la seconde période, toujours aussi précis, Lookman, sur corner a trouvé cette fois la tête de son capitaine Semi Ajayi qui s'est élevé au-dessus de tout le monde pour doubler la mise et mettre le Nigeria à l'abri d'un retour de la Tunisie (2-0, 49e).

-Lookman, deux passes, un but
Trové en retrait par Osimhen qu'il avait parfaitement lancé, Lookman s'est avancé dans la surface avant de tirer au ras du poteau

gauche tunisien pour le 3-0 (67e).

Dépassée par l'intensité physique mise par les Super Eagles, la Tunisie a poussé en fin de rencontre et réduit le score grâce à un coup franc d'Hannibal Mejbri, le pendant tunisien de Lookman, repris de la tête par Montassar Talbi (3-1, 74e), et un penalty transformé par le Nicosi Ali Abdi après une main de Bright Osayi-Samuel, sanctionnée par la VAR (3-2, 86e).

Un réveil trop tardif pour contester la victoire du Nigeria, laborieux lors de son entrée en lice face à la Tanzanie (2-1), pas qualifié pour le Mondial-2026, mais finaliste de la dernière CAN et bien décidé à aller jusqu'au bout au Maroc.

La Tunisie, dépassée mais combative, qui aurait même pu égaliser en fin de rencontre, devra battre la Tanzanie mardi à Rabat pour rejoindre le Nigeria en huitièmes de finale.

AFP

AU TERME D'UN DUEL INTENSE

Sénégal et RDC se neutralisent

Le choc très attendu entre le Sénégal et la République démocratique du Congo a tenu toutes ses promesses. Opposées lors de la deuxième journée du groupe D, les deux sélections se sont quittées sur un match nul spectaculaire (1-1), à l'issue d'une rencontre riche en intensité et en occasions. Sadio Mané a répondu à l'ouverture du score de Cédric Bakambu, permettant aux Lions et aux Léopards de conserver conjointement la tête du groupe, devant le Bénin.

Pour la troisième fois en moins de deux ans, Sénégalais et Congolais ont offert un spectacle de haut niveau, confirmant une rivalité devenue incontournable du football africain. Dans l'ambiance animée du stade de Tanger, dominée par les chants et les percussions des supporters sénégalais, les deux équipes se sont livré

un combat équilibré, alternant phases de domination et temps forts.

La première période a globalement tourné à l'avantage du Sénégal, maître de la possession et sûr de sa force collective. Les hommes de Pape Thiaïw ont multiplié les séquences offensives, se créant plusieurs opportunités franches. Nicolas Jackson puis Ismaila Sarr ont manqué de précision, tandis que Lionel Mpasi s'est illustré par une parade décisive face à Pape Guèye juste avant la pause.

La RDC, bien organisée en bloc compact, a su résister et s'est montrée plus entreprenante au retour des vestiaires. Noah Sadiki a été le premier à inquiéter Edouard Mendy, symbolisant la montée en puissance congolaise. L'entrée en jeu de Théo Bongonda a changé la physionomie du match : percutant et

inspiré, le numéro 10 a posé de sérieux problèmes à la défense sénégalaise. Sur une action bien construite, il a forcé Mendy à repousser un tir, offrant à Cédric Bakambu l'occasion d'ouvrir le score à l'heure de jeu.

La réaction sénégalaise a été immédiate. Pape Thiaïw a fait appel au jeune Ibrahîm Mbaye, 17 ans, dont l'impact a été déterminant. Sa vitesse et son audace ont dynamisé l'attaque. Sur l'une de ses percées, il provoque une situation dangereuse que Sadio Mané conclut avec sang-froid pour égaliser.

La fin de match a été haletante, chaque équipe cherchant le coup décisif, sans succès. Ce nul logique maintient Sénégal et RDC en tête du groupe avant une dernière journée décisive.

R.S

UTILISATION DES LASERS PENDANT LA COUPE D'AFRIQUE

Identification des contrevenants et expulsion immédiate

La Coupe d'Afrique 2025 a déjà connu des moments de grande tension, dont le plus marquant a été le ciblage de l'arbitre congolais Jean-Jacques Ndala lors du match Maroc-Comores. À la lumière de ces incidents, les autorités responsables des stades au Maroc ont décidé de ne faire preuve d'aucune tolérance envers les comportements des supporters. Des rapports ont révélé l'adoption de technologies avancées pour identifier les contrevenants et les expulser immédiatement des tribunes pendant les rencontres.



Cette décision intervient dans un contexte de préoccupations croissantes concernant la sécurité des joueurs et l'intégrité de la compétition, notamment après des incidents survenus lors de précédents tournois africains, où des lasers ont été utilisés pour influencer des moments décisifs sur le terrain.

Selon plusieurs rapports, les stades marocains ont commencé à utiliser des caméras haute définition et des systèmes avancés de surveillance du public, y compris des caméras de reconnaissance faciale, afin de repérer les supporters utilisant des projecteurs laser.

Dès que les contrevenants sont identifiés, ils sont immédiatement expulsés du stade, dans une mesure ferme visant à prévenir toute distraction supplémentaire ou tout danger potentiel pour les joueurs et les arbitres.

Les rapports confirment que cette technologie est déjà appliquée lors des matches de la Coupe d'Afrique des Nations 2025, ce qui reflète clairement l'adoption d'une approche proactive pour renforcer la sécurité dans les stades.

ANTÉCÉDENTS CONTROVERSÉS

Le phénomène de l'utilisation du laser a suscité une vive controverse lors de compétitions précédentes, notamment lors de la finale de la Coupe d'Afrique des Nations féminine 2024, ainsi que dans d'autres matchs des précédentes éditions de la CAN, où des faisceaux laser ont été dirigés vers des joueurs durant des moments clés comme

les tirs au but et les coups francs.

Le public sénégalais avait auparavant utilisé des lasers pour perturber les stars de la sélection égyptienne, en particulier Mohamed Salah, lors des qualifications pour la Coupe du monde 2022, au moment de l'exécution d'un tir au but, provoquant une vague d'indignation.

Des joueuses de l'équipe nigériane, dont Esther Okoronkwo et Michelle Alozie, ont également été victimes de ces agissements lors de la CAN féminine 2024, ce qui a conduit la Fédération nigériane de football à condamner officiellement ces incidents et à réclamer des mesures strictes de la part de la Confédération africaine de football.

UNE ÉTAPE POSITIVE POUR LE FOOTBALL AFRICAIN

Les nouvelles mesures ont été largement saluées dans les meilleurs sportifs, étant perçues comme une étape importante pour protéger l'intégrité des compétitions et garantir un environnement sûr pour les joueurs et les arbitres, loin de toute pratique susceptible d'influencer le déroulement ou les résultats des matches.

Les observateurs estiment que l'adoption de ces technologies reflète une évolution dans la gestion des compétitions continentales et renforce l'image du football africain sur les plans organisationnel et professionnel.

R.S

CLAUDE LE ROY (ENTRAÎNEUR FRANÇAIS)

« 10 000 Algériens vous donnent l'impression d'être 100 000 dans les tribunes »

Claude Le Roy a comparé les supporters algériens et marocains, affirmant que le public des « Verts » apportait un soutien puissant à son équipe nationale, contrairement aux supporters marocains. Le technicien français a également salué l'équipe algérienne, estimant qu'elle sera un adversaire redoutable.

Le technicien français expérimenté Claude Le Roy estime que la sélection algérienne sera un concurrent très difficile et un sérieux prétendant au titre lors de la Coupe d'Afrique des Nations actuellement disputée au Maroc. Le « sorcier blanc » a également loué les supporters algériens, les considérant comme un

facteur de motivation majeur pour les « Verts ». L'entraîneur chevronné, qui a officié dans plusieurs pays africains, a comparé les supporters marocains et algériens lorsqu'il évoquait l'équipe hôte, dans une interview accordée au site Sport365.

Critiquant le rôle du public marocain, Le Roy a déclaré : « Le Maroc est le principal favori, car il possède du talent, un bon entraîneur et de bons stades, mais actuellement il n'a pas de public. Lors du match d'ouverture, j'ai trouvé le public marocain très tiède. »

Il a ajouté en prenant l'exemple des supporters algériens

« C'est ce que j'ai ressenti depuis les tribunes : ils étaient spectateurs, pas supporters. J'ai vu le match Algérie-Soudan, il y avait 10 000 Algériens, mais j'avais l'impression qu'ils étaient 100 000. »

Le technicien français s'est ensuite exprimé de manière positive sur la sélection algérienne et son histoire : « L'Algérie est une grande sélection que j'ai affrontée à plusieurs reprises au cours de ma carrière. Il y a beaucoup de talent, mais aussi beaucoup de pression et de frustration injustifiée. Il semble que l'équipe ait retrouvé une partie de sa force. »

Il a poursuivi : « Elle s'appuie

sur de nombreux joueurs de grande qualité. Je ne pense pas que Mahrez sera le joueur central de cette équipe. Il sera important, avec des éclairages de génie comme lors du premier match, mais il y a beaucoup d'autres joueurs de très haut niveau. »

Enfin, l'ancien champion d'Afrique avec le Cameroun a mis en garde les autres favoris contre l'Algérie, concluant :

« Ce sera une équipe coriace, difficile à battre et une véritable épine dans le pied de toutes les sélections. Elle ne sera pas loin de la course au titre. »

R.S

SUPÉRIORITÉ OU SIMPLE COINCIDENCE ?

Six entraîneurs passés par le championnat algérien se distinguent à la CAN 2025

La Coupe d'Afrique des Nations 2025 compte la présence de six entraîneurs ayant déjà travaillé dans le championnat algérien, une situation qui confirme la valeur technique de ce championnat. Cela est d'autant plus notable que le sélectionneur de l'équipe d'Algérie est le Suisse Vladimir Petković, dont toute la carrière s'est déroulée en Europe, et à un moment où les clubs algériens engagés dans les compétitions continentales n'obtiennent pas les résultats escomptés.

Ces dernières années, les clubs algériens ont largement misé sur des entraîneurs étrangers, une tendance qui a suscité un vif débat parmi les analystes et techniciens algériens, lesquels ont critiqué le recours excessif à des noms étrangers, dont beaucoup ne disposaient pas réellement des compétences nécessaires pour travailler à ce niveau dans le championnat local.

Au cours des saisons précédentes, certains clubs algériens ont eu recours à des entraîneurs européens ou d'autres nationalités au CV peu connu et aux noms peu médiatisés, ce qui a souvent conduit à des résultats contre-productifs, allant parfois jusqu'à susciter la moquerie des supporters face à ce type de recrutements.

La situation a toutefois évolué relativement ces dernières saisons dans le championnat algérien, avec l'arrivée de certains entraîneurs de renom, comme c'est le cas de la JS Kabylie, dirigée par l'Allemand Josef Zimbauer, et du MC Alger, entraîné par le Sud-Africain Rulani Mokwena.

La CAN 2025 enregistre la présence de six entraîneurs ayant déjà exercé en Algérie lors de la 35e édition de la compétition continentale, un indicateur que de nombreux observateurs considèrent comme positif. Cela rehausse la valeur du championnat algérien et confirme que les entraîneurs qui y sont passés ne sont pas tous dépourvus de niveau ou de compétence.

Parmi eux figure le sélectionneur ougandais, le Belge Paul Put, ancien entraîneur de l'USM Alger, ainsi que son compatriote Hugo Broos, sélectionneur de l'Afrique du Sud, qui a dirigé la JS Kabylie et le NA Hussein Dey. S'y ajoute l'Argentin Miguel Gamondi, ancien entraîneur du CR Belouizdad et de l'USM Alger, actuellement à la tête de la sélection tanzanienne lors de la CAN 2025.

Ces trois entraîneurs ont en commun une expérience en Algérie remontant à plus de dix ans, contrairement aux trois autres : le Français Patrice Beaumelle, ancien entraîneur du MC Alger et actuel sélectionneur de l'Angola ; le Franco-Malien Éric Chelle, ancien entraîneur du MC Oran et actuel sélectionneur du Nigeria ; ainsi que le Français Sébastien Desabre, ancien entraîneur de la JS Saoura et actuel sélectionneur de la République démocratique du Congo. Les résultats de ces entraîneurs ont été contrastés lors de la première journée de la CAN : Hugo Broos et Éric Chelle ont remporté leurs matchs avec les sélections sud-africaine et nigériane face à l'Angola et à la Tanzanie, dirigées respectivement par Patrice Beaumelle et Miguel Gamondi. De son côté, Sébastien Desabre a conduit la RD Congo à une victoire (1-0) contre le Bénin.

R.S

Handball / Coupe d'Afrique des Nations 2026

La sélection algérienne disputera cinq matchs amicaux. L'équipe nationale algérienne de handball disputerà cinq matchs amicaux lors de son prochain stage de préparation, prévu du 27 décembre au 14 janvier, en République tchèque et en Slovénie, en vue de la Coupe d'Afrique des Nations 2026, programmée au Rwanda du 21 au 31 janvier 2026, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de handball.

La première phase du stage se déroulera à partir de ce samedi en République tchèque et se poursuivra jusqu'au 1er janvier 2026. Elle sera ponctuée de quatre rencontres amicales : face à la sélection tchèque le 30 décembre, puis contre les sélections du Koweït, du Kosovo et de la Géorgie.

La sélection algérienne disputerà également un cinquième match amical contre une équipe de première division slovène lors de la deuxième phase du stage préparatoire, prévu du 2 au 14 janvier en Slovénie. La liste définitive des joueurs retenus pour participer à la Coupe d'Afrique des Nations sera annoncée le 16 janvier, tandis que les « Verts » s'enverront pour le Rwanda le 17 janvier.

Le sélectionneur national, Salah Boucheikri, avait auparavant dévoilé une liste élargie de 33 joueurs pour cette phase décisive de la préparation du sept national. Cette liste comprend 17 joueurs évoluant dans le championnat national et 16 professionnels évoluant dans des championnats étrangers, représentant 24 clubs issus de neuf championnats différents. À ce sujet, le sélectionneur national a déclaré : « Cette liste préliminaire allie expérience, jeunesse et dynamisme, avec un objectif clair : constituer une équipe compétitive capable de rivaliser avec les meilleures sélections africaines, de défendre les couleurs de l'Algérie et de réaliser un meilleur résultat que la deuxième place obtenue lors de la CAN 2023 en Egypte. »

Placée dans le groupe A de la 27e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (21-31 janvier 2026), la sélection algérienne affrontera le pays hôte, le Rwanda, ainsi que le Nigeria et la Zambie.

Cette compétition délivrera également des billets qualificatifs pour le Championnat du monde 2027 en Allemagne, un rendez-vous que les « Verts » ambitionnent de retrouver, après avoir disputé la finale de la CAN 2024 au Caire, perdue face à l'Egypte.

R.I

EXPRIMÉ DANS UN COMMUNIQUÉ CONJOINT

21 pays arabes et musulmans rejettent la reconnaissance du "Somaliland" par l'entité sioniste

L'expansion des colonies sionistes en Palestine a atteint, en 2025, son niveau le plus élevé, a affirmé le coordinateur spécial adjoint des Nations unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Ramiz Alakbarov.

Les ministres des Affaires étrangères (MAE) de 21 pays arabes et musulmans, dont l'Algérie, ont exprimé leur rejet catégorique de la déclaration de l'entité sioniste reconnaissant la région du "Somaliland" comme Etat indépendant, condamnant fermement cette reconnaissance en violation flagrante des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Les ministres des Affaires étrangères de ces pays ont exprimé, dans un communiqué conjoint, leur rejet catégorique de la déclaration de l'entité sioniste reconnaissant la région du "Somaliland", située en République fédérale de Somalie, "compte tenu des graves répercussions de cette mesure sans précédent sur la paix et la sécurité dans la région de la Corne de l'Afrique et de la mer Rouge, ainsi que de ses graves retombées sur la paix et la sécurité internationales", soulignant que cet acte reflète le mépris manifeste et total de l'entité sioniste pour le droit international. Les ministres des Affaires étrangères de ces pays ont fermement condamné cette reconnaissance, la qualifiant de "violation flagrante des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies, qui souligne la préservation de la souveraineté des Etats, ainsi que de l'unité et de l'intégrité de leurs territoires".

Ils se réaffirment en outre "le soutien total à la souveraineté de la République fédérale de Somalie et le rejet de toute mesure susceptible de compromettre l'unité, l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Somalie sur l'ensemble de son territoire", précisant que "la reconnaissance de l'indépendance de parties du territoire d'un Etat constitue un précédent dangereux et une menace pour la



paix et la sécurité internationales, ainsi que pour les principes établis du droit international et la Charte des Nations Unies".

Les MAE soulignent, par ailleurs, "le rejet catégorique de tout lien entre cette mesure et tout plan de déplacement du peuple palestinien hors de sa terre, qui est refusé sur le fond, la forme et de manière absolue".

Outre l'Algérie, ce communiqué est signé par les ministres des Affaires étrangères de la

Jordanie, de l'Egypte, de l'Union des Comores, de Djibouti, de la Gambie, de l'Iran, de l'Irak, du Koweït, de la Libye, des Maldives, du Nigeria, du Sultanat d'Oman, du Pakistan, de l'Etat de Palestine, du Qatar, de l'Arabie saoudite, de la Somalie, du Soudan, de la Turquie et du Yémen, ainsi que par l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

R.I

GHAZA

Près de 1.000 violations du cessez-le-feu par l'armée sioniste

L'entité sioniste a violé 969 fois le cessez-le-feu entré en vigueur le 10 octobre dernier à Gaza, a dénoncé dimanche le bureau des médias de l'entité palestinienne.

Parmi ces incidents, 455 frappes aériennes ou d'artillerie, 298 tirs visant des civils ou leurs habitations, ainsi que des intrusions de blindés sionistes et des destructions de bâtiments résidentiels ou administratifs ont été dénombrés, selon la même source. Le bilan humain est lourd: 418 Palestiniens sont tombés en martyrs et plus de 1.140 autres blessés, depuis le cessez-le-feu. Les autorités locales ont également dénoncé les entraves systématiques par l'armée sioniste de l'acheminement de l'aide humanitaire vers Gaza. Selon elles, seul 42% des besoins minimaux de la population ont pu être couverts, laissant l'enclave confrontée à une "pénurie aiguë" de nourriture, de médicaments, d'eau et de carburant. La situation ne fait que s'aggraver avec l'arrivée de l'hiver.

Le gouvernement palestinien a déclaré dimanche que la bande de Gaza avait besoin d'environ 200 000 unités de logement préfabriquées afin de répondre aux besoins humanitaires urgents des personnes déplacées, dans un contexte de conditions météorologiques extrêmement difficiles.

GAZA A BESOIN DE 200 000 LOGEMENTS PRÉ-FABRIQUÉS

Dans un communiqué, la cellule de crise gouvernementale a expliqué que la dépression atmosphérique actuelle avait provoqué l'inondation et l'évaporation de milliers de tentes de déplacés dans différentes zones de la bande de Gaza, aggravant ainsi la situation d'urgence humanitaire.

Depuis samedi, la bande de Gaza est affectée par une dépression polaire, la troisième de ce type depuis le début de la saison hivernale, accompagnée de fortes pluies et de vents violents.

Le communiqué indique que les tentes des déplacés installées le long de la route côtière Al-Rachid, sur une distance d'environ 26 kilomètres à l'ouest de Gaza, ont été endommagées en raison de la montée. Il souligne que « les conditions météorologiques extrêmes ont doublé les souffrances des personnes déplacées, qui vivent dans des tentes fragiles n'offrant pas le minimum de protection, ni contre les infiltrations d'eau de pluie, ni contre le froid ».

Le communiqué insiste également sur la nécessité de disposer d'environ 200 000 unités de logement préfabriquées pour répondre aux besoins humanitaires urgents des déplacés et garantir un hébergement plus sûr face aux conditions climatiques sévères.

Il précise que les organisations humanitaires sont incapables de répondre aux besoins urgents des déplacés en raison du manque aigu de fournitures et de la poursuite des restrictions imposées par Israël à l'entrée de l'aide dans le territoire.

La cellule de crise gouvernementale a appelé les Nations unies et les organisations internationales à faire pression sur Israël afin de permettre immédiatement l'entrée des unités de logement préfabriquées et des équipements d'hébergement, pour alléger les souffrances des déplacés et réduire les dangers qui menacent leur vie.

La crise humanitaire à Gaza se poursuit, malgré la fin de la guerre israélienne, après l'entrée en vigueur de l'accord de cessez-le-feu entre le Hamas et Israël le 10 octobre dernier.

Cette crise n'a connu aucune amélioration notable en raison du non-respect par Israël de ses engagements prévus dans l'accord, notamment la poursuite de la fermeture des points de passage et l'acheminement insuffisant des quantités convenues de denrées alimentaires, d'aides humanitaires et médicales, ainsi que de matériel d'hébergement et de logements mobiles.

Le 8 octobre 2023, Israël a lancé une guerre à Gaza qui a duré deux ans, faisant plus de 71 000 morts palestiniens et plus de 171 000 blessés, et provoquant une destruction massive ayant touché 90 % des infrastructures civiles. Le coût de la reconstruction a été estimé par les Nations unies à environ 70 milliards de dollars.

R.I

SUD DU YÉMEN

Escalade des violences israéliennes en Cisjordanie

Le Conseil de transition du Sud (CTS) au Yémen a rejeté de nouveaux appels réclamant le retrait des forces des gouvernements de Hadramout et d'Al-Mahra, et a annoncé samedi soir qu'il se rapproche de « la proclamation de l'Etat » dans le Sud. Ces déclarations ont été faites par le président de l'Assemblée nationale du Conseil, Ali Al-Kathiri, lors de sa rencontre avec des notables et dignitaires du district de Rakha, dans la ville de Seiyoun (Hadramout), selon le site officiel du Conseil.

Al-Kathiri a déclaré que « le Sud s'approche d'un moment décisif incarné par la proclamation de l'Etat, et cet espoir est désormais presque accompli ».

Le Conseil de transition du Sud affirme régulièrement que les gouvernements successifs ont marginalisé les régions du Sud, tant sur le plan politique qu'économique, et appelle à leur séparation du Nord, ce que les autorités yéménites rejettent, en réaffirmant leur attachement à l'unité du pays.

Al-Kathiri a souligné « l'importance de l'unité des rangs et du rejet des divisions, en particulier dans les districts de la vallée du Hadramout ».

Il a appelé à « renforcer le front intérieur contre toute forme de chaos ou de division afin de préserver les acquis obtenus », en référence au refus de se retirer de Hadramout.

Il a également évoqué ce qu'il a qualifié de « réussites enregistrées ces derniers jours dans le renforcement de la sécurité intérieure, l'interdiction du port d'armes et des tirs, ainsi que l'implication des citoyens dans la protection de leurs régions ».

Depuis le début du mois de décembre en cours, les forces du Conseil contrôlent Hadramout et Al-Mahra, deux gouvernements représentant près de la moitié de la superficie du Yémen (environ 555 000 km²).

Faisant référence aux appels yéménites et régionaux exigeant le retrait de ses forces, il a affirmé que « le Conseil de transition n'a agressé personne, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, et que le peuple du Sud défend sa terre qu'il a libérée ».

Il a ajouté que « les tentatives de diabolisation du Conseil de transition ne trompent plus personne, et ce sont les habitants du Hadramout qui ont demandé le soutien des forces armées du Sud pour libérer la vallée et le désert du Hadramout », selon ses propos.

Al-Kathiri a également souligné « la volonté de préserver de bonnes relations avec les pays frères de la coalition arabe, en premier lieu l'Arabie saoudite et les Emirats arabes unis ».

Dans le même temps, il a rejeté « toute tentative de briser la volonté du peuple du Sud par des parties qui n'ont pas réussi à libérer leurs propres régions et cherchent à liquider la cause du peuple du Sud », en référence au gouvernement reconnu internationalement, engagé dans un conflit contre les Houthis.

Vendredi soir, la province de Hadramout a connu une nouvelle escalade militaire, faisant des morts et des blessés lors d'affrontements entre les forces du Conseil de transition et le « Pacte des tribus du Hadramout », qui revendique une autonomie de la province.

Par la suite, le président du Conseil de direction présidentielle yéménite, Rachad Al-Alimi, a appelé, dans un communiqué, la Coalition de soutien à la légitimité à prendre toutes les mesures militaires nécessaires pour protéger les civils à Hadramout et soutenir l'armée dans l'imposition de l'apaisement.

Il a également renouvelé sa demande de retrait immédiat des forces du Conseil de transition du Sud de Hadramout et d'Al-Mahra, et de leur remise aux forces du « Bouclier de la Nation ».

Ces forces ont été créées en 2023 par décision d'Al-Alimi et sont placées sous son commandement en tant que chef suprême des forces armées yéménites.

De son côté, le porte-parole des forces de la coalition, Turki Al-Maliki, a déclaré samedi matin, dans un communiqué, que « toute action militaire allant à l'encontre des efforts soutenus et conjoints de l'Arabie saoudite et des Emirats arabes unis pour réduire l'escalade sera l'objet d'une réponse immédiate, afin de protéger la vie des civils ».

Le ministre saoudien de la Défense, Khaled ben Salmane, a également appelé, dans un communiqué publié samedi, le Conseil de transition du Sud à retirer ses forces de Hadramout et d'Al-Mahra. Vendredi, le Conseil de transition du Sud a annoncé qu'il était « ouvert à toute coordination ou arrangement garantissant des intérêts communs avec l'Arabie saoudite », tout en maintenant ce qu'il a qualifié de « aspirations du peuple du Sud », en référence à l'option de la sécession.

R.I

FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE PROFESSIONNEL 2025

Les Théâtres de Biskra et de Tizi-Ouzou entrent en compétition



Le Théâtre régional Kateb Yacine de Tizi-Ouzou est entré, samedi, en compétition du 18e Festival national du théâtre professionnel, avec une pièce théâtrale puissante intitulée "Palestine trahie" (Palestine El maghdoura).

Mis en scène par Ahmed Rezag, la pièce prend ses racines dans l'œuvre du monument de la littérature algérienne, Kateb Yacine, dont l'écriture a toujours porté haut les luttes universelles contre l'injustice et la colonisation. Figure centrale de la scène littéraire et

théâtrale, Kateb Yacine considérait la cause palestinienne comme une extension naturelle du combat du peuple algérien. Ses mots, empreints de poésie et de révolte, trouvent aujourd'hui encore un écho puissant.

L'intrigue est basée sur le processus d'occupation coloniale et la dépossession des Palestiniens au profit de colons sionistes qui bénéficient de la protection des puissances occidentales. Elle se déroule à travers l'histoire d'un oléiculteur palestinien, Mohamed, qui se voit

obligé de vendre d'abord sa terre, puis sa maison à des spéculateurs. Ces derniers intriguent pour déposséder les Palestiniens avec la complicité de notables et de dirigeants arabes de plusieurs pays, qui trouvent dans la puissance des armes de leurs protecteurs un prétexte à leur soumission et à leur complicité. Également, le Théâtre régional de Biskra est entré en compétition avec la pièce "Ghadbat El Bey" (La colère du Bey), œuvre théâtrale épique qui retrace une période charnière de l'histoire de l'Algérie à travers

la résistance anticoloniale d'Ahmed Bey à Constantine.

Mis en scène par Karim Boudechiche sur un texte de Hamid Allaoui et un traitement dramaturgique de Saïd Boulmerka, le spectacle met en scène la résistance armée de Ahmed Bey en 1836 à Constantine, avant la chute, un an plus tard, de cette ville de l'est algérien aux mains des forces coloniales françaises. Servi par une dizaine de comédiens issus, pour la plupart du T.R.B de Biskra, ce spectacle qui s'inscrit dans le registre du théâtre de mémoire, établit le lien entre la résistance populaire menée à Constantine par Ahmed Bey, personnage incarné par Tarek Louiz et le déclenchement de la Révolution de novembre 1954.

Investis pleinement dans un antagonisme apparent, les comédiens notamment Saïd Djenane, Hamza Diab et Baya Mohamedi, ont porté brillamment un texte dense, déroulé en suivant une chronologie historique, de manière à recréer le conflit et les "prises de bec" entre Ahmed Bey et les autorités coloniales.

A travers l'exécution de plusieurs tableaux revoyant à différentes situations de la résistance de Ahmed Bey, le spectacle revient sur la victoire de Ahmed Bey de 1836, avant de replier ses troupes dans les Aurès, pour mieux s'organiser aux côtés d'autres résistants de la région.

Face au blocus imposé par l'armée coloniale dans les Aurès, Ahmed Bey se rend à Biskra- le temps d'une pause tactique- afin de ré-organiser son armée.

Soutenu par une bande son, signée Abdelkrim Khomri, qui a brillamment illustré les différentes atmosphères tragiques et les fortes émotions de la trame, avec notamment des chants patriotiques réarrangés, l'éclairage feutré et sombre a participé davantage à recréer les atmosphères et les différentes situations rendues dans le spectacle.

Mascara : Lancement de la 32e édition des Journées du Théâtre pour enfants

La 32e édition des Journées du Théâtre pour enfants, a été lancée, samedi au niveau de la maison de la culture Abi Ras Ennacir, sous le slogan "Nos enfants, pilier de la beauté et de la créativité".

Le premier jour de cette manifestation culturelle, organisée à l'occasion des vacances d'hiver, a été marqué par la présentation de la pièce "La cour de l'école", produite par la troupe "Trio El Bassma" de la wilaya de Tipaza, écrite et réalisée par Djamel Baghdadi, qui raconte l'histoire de trois élèves amis qui mettent en avant leurs talents artistiques à travers la peinture, le chant et la danse dans la cour de leur école.

Le programme de cet événement, qui dure une semaine, comprend une série de représentations théâtrales destinées aux enfants, dont "l'organisation du temps pendant les vacances" par la troupe théâtrale "Simsim" de la wilaya de Blida, "Le destin incroyable" par la troupe "Panorama du théâtre d'El Bayadh, et "L'araignée" par la coopérative culturelle Idées et Arts de la wilaya de Sétif.

Pour l'occasion, les enfants profiteront de spectacles de

clowns et jeux de magie présentés par des artistes des wilayas de Mascara, Mostaganem et Blida, ainsi que d'expositions de livres para-scolaires et de contes pour enfants, en plus de l'organisation d'un atelier de formation sur la nouvelle, au profit des enfants inscrits à la Maison de la Culture Abi Ras Ennacir.

R.C

Jijel : l'association "Angham Kortoba" anime la cérémonie d'ouverture des journées nationales de la nouba andalouse

Une performance musicale très applaudie par le public, œuvre de l'association "Angham Kortoba", a marqué l'ouverture, des journées nationales de la nouba andalouse, à la Maison de la culture Omar-Oussédik de Jijel.

Cette manifestation, qui en est à sa 2ème édition et se tient du 26 au 30 décembre, est organisée en hommage à feu Zine El Abidine Touhami, un des membres fondateurs de l'association "Angham Kortoba" association, et en commémoration du 4ème anniversaire du décès le 26 décembre 2021 du regretté Abdennour Lounis, fondateur de l'association.

Des associations spécialisées dans l'art authentique de la musique andalouse issues de plusieurs wilayas du pays, ont été invitées pour se produire sur la scène de la salle de spectacles de la Maison de la culture, à l'image des associations "El Djazairia El Mossilia" d'Alger, "Fen oua Nachat" de Mostaganem, "El-Djenadja" de Boufarik et "Naghma" de Béjaïa. Cette manifestation culturelle devrait être clôturée en apothéose avec la grande artiste Beïhdja Rahal, chante de la Nouba canaâ, qu'accompagnera la formation "El fen el djamil", d'Alger.

R.C

Beni-Abbes : Réouverture du musée aux visiteurs

Le musée de la station saharienne de Beni-Abbes a rouvert ses portes au public, après plus d'une année de fermeture due à des travaux de réhabilitation et de modernisation. Cette réouverture intervient en plein cœur de la saison touristique du Sahara, offrant ainsi aux visiteurs et touristes, actuellement présents dans la région, l'opportunité de découvrir l'une des collections muséologiques les plus riches et importantes du pays, dédiée à la faune et à la flore sahariennes. Cette précieuse collection muséale, comprend aussi des pièces rares remontant à la préhistoire, incluant des pièces des périodes paléolithique et néolithique. Parmi ces trésors figurent des bifaces, des haches, des broyeurs, des poteries, ainsi que des pointes en silex, et bien d'autres pièces, témoignant de la présence humaine ancienne dans cette région du pays, selon des responsables de cette structure.

Le musée propose également des stands mettant en avant des spécimens géologiques spécifiques, issus de l'époque paléozoïque, ainsi que des expositions consacrées à l'artisanat traditionnel local et des métiers.

Une collection variée de fossiles, dont des pièces de bois fossilisé, des spongiaires, des coraux, des brachiopodes et des crinoïdes, datant de plusieurs millions d'années, sont également présentés. Le musée et la station de recherches sur les zones arides sont implantés sur une surface de plus de deux hectares, qui relèvent actuellement du Centre de recherches scientifiques et techniques sur les zones arides (CRSTZA) de l'université Mohamed-Khider de Biskra. Cette structure scientifique et culturelle est en cours de classement au registre local du patrimoine culturel matériel de la wilaya, dans le but d'assurer une meilleure protection et une pérennisation durable de ses ressources muséologique et scientifique.

Fondé en 1942, le musée est progressivement devenu un lieu incontournable pour les chercheurs et scientifiques, aussi bien nationaux qu'internationaux, renforçant ainsi sa renommée sur les plans national et international.

R.C

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOQUARATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA
BEJAIA**

**COMMUNE
DE BEJAIA**

AVIS

Le président de l'Assemblée populaire Communale de BEJAIA.

Fait connaitre à tous les intéressés que le plan cadastral et les documents annexes, concernant les sections : n° 51-128-131-169-321-330-332-350-377-378-379-390-399-402-432-433-434-435-436-483 établis à la suite des opérations d'enquête et de délimitation prescrites par l'arrêté n° 854/96 du 18/05/1996 du Wali de la wilaya de Bejaia seront déposés au siège de l'Assemblée Populaire Communale de BEJAIA, du 21/12/2025 au 19/01/2026.

Conformément aux dispositions de l'article 11 du décret n°76-62 du 25 Mars 1976, pendant le délai d'un mois toutes personnes peuvent en prendre connaissance. Les réclamations éventuelles seront présentées dans le dit délai soit par écrit au président de l'Assemblée Populaire Communale soit verbalement à un représentant de l'Administration du cadastre qui se tient au siège de la dite assemblée les jours ouvrables de neuf heures trente à quinze heures (9 h 00 - 15 h).

Nota : Cet avis concerne les lieux dits suivants : BRISE DE MER-TALA MARKHA--TARGA OUZEMOUR-DAR DJEBEL-IGHIL OUAZOUG-TAKLEATH-IHADDADEN

ITÉLÉ

TF1

21h10

Joséphine, ange gardien



Mère, Lisa a un lien fusionnel avec sa fille Colline. Mais alors que cette dernière vient d'obtenir son diplôme, son père, aux abonnés absents depuis 15 ans, réapparaît dans leur vie.

france 2 Meurtres au paradis

20h10



La fête du bureau prend une tournure sinistre lorsque quatre collègues se réveillent avec une gueule de bois carabinée et découvrent un inconnu abattu dans la piscine de leur villa.

8

Ballerina

21h05



Dans un orphelinat perdu au milieu des landes, Félicie, une jeune fille au caractère bien trempé, nourrit une passion secrète : devenir danseuse étoile à l'Opéra de Paris.

RMC
STORY

The Closer : L.A. enquêtes prioritaires

21h55



Une série de meurtres choquants secoue la communauté locale. Trois membres du East Side Catores, sont abattus en plein jour, attirant l'attention immédiate de l'unité des enquêtes prioritaires.

Quotidien National d'Information

Édité par la SARL NATION EDITION

Capital social de 100 000,00 DA

**Directeur général
Omar ATTIA**

**Directeur de la Publication
Mohamed BOUAZDIA**

Impression

Centre : SIA
Est : SIE
Sud : SIA
Ouest : SIO

Distribution

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Edition et de Publicité »
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.
Téléphone : 020 05 20 91 / 020 05 10 42
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77
E-mail : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'une quelconque réclamation

LA NATION 14
Lundi 29 Décembre 2025

VISION



CANAL+

Monarch: Legacy of Monsters

21h07



En 2015, May est enlevée à l'aéroport de Tindouf, en Algérie, par son ancien employeur, Applied Experimental Technologies, qui la place face à un dilemme : espionner Monarch ou être poursuivie.

Kirsten Dunst n'était pas le premier choix pour jouer MJ dans Spider-Man



Portant à l'écran les aventures du personnage créé par Stan Lee et Steve Ditko, la trilogie Spider-Man de Sam Raimi est sortie de 2002 à 2007, et a contribué à l'essor des films de super-héros avant le lancement du Marvel Cinematic Universe. Elle suit Peter Parker alors qu'il doit affronter différents antagonistes mythiques issus des comics tels que le Bouffon vert, le Docteur Octopus et Venom.

Tobey Maguire incarne Peter Parker dans la trilogie Spider-Man de Sam Raimi. Peu d'acteurs l'accompagnent dans les trois longs-métrages. C'est toutefois le cas de Kirsten Dunst. Elle y interprète l'amoureuse de Peter, Mary Jane Watson. Mais l'actrice américaine aurait pu ne jamais jouer ce personnage puisqu'elle n'était pas le premier choix pour ce rôle.

Pour la tournée de promotion de son nouveau film, Sur un air de blues, Kate Hudson a récemment participé à l'émission Watch What Happens Live de l'animateur Andy Cohen. Elle a alors confirmé avoir refusé le rôle de Mary Jane Watson dans la trilogie Spider-Man. Elle a avoué qu'avec le recul, elle aurait aimé prendre part à un film sur l'Homme araignée :

C'est l'une de ces choses où je regarde en arrière en me disant "Ca aurait été sympa d'être dans un film Spider-Man". Elle a toutefois précisé que d'un autre côté, accepter le rôle dans les Spider-Man l'aurait privé d'une apparition dans Frères du désert. Or, ce film lui a permis de rencontrer Heath Ledger qui est devenu un très bon ami et lui a offert une expérience qu'elle n'aurait pas pu avoir en acceptant de jouer Mary Jane.

Au cours de la même émission, Kate Hudson a aussi indiqué avoir repoussé plusieurs offres pour des films qui lui auraient donné l'occasion de jouer avec sa mère, Goldie Hawn. Elle a assuré qu'elle voulait un scénario vraiment drôle et qui semble différent pour donner la réplique à sa mère. Mais elle n'a pas encore reçu de tel scénario.

T18

20h50

Autant en emporte le vent



Au cœur de cette lutte, les inspecteurs Olivia Benson et Elliot Stabler s'impliquent personnellement dans des affaires délicates, confrontés à l'horreur des agressions et à la souffrance des enfants.

TMC

21h10

Sherlock Holmes : Jeu d'ombres



Géorgie, 1861. Au cœur d'un tourbillon, Scarlett O'Hara, jeune héritière de la riche propriété de Tara, incarne l'arrogance et la beauté flamboyante de l'aristocratie sudiste.

Siège social

03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH

Siège de la rédaction

03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH

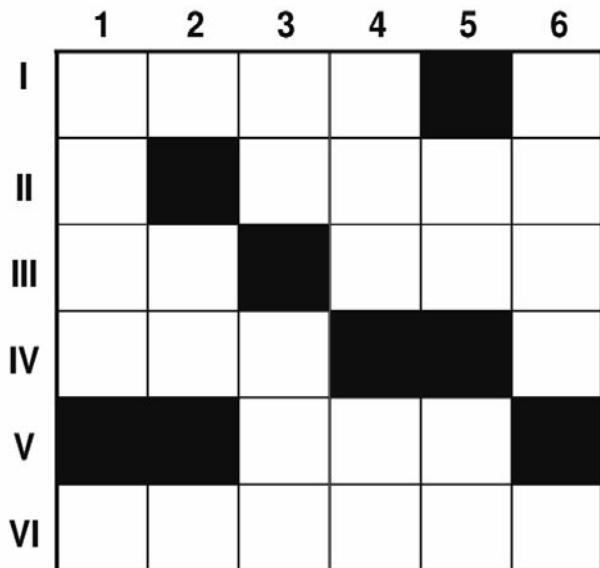
Tél/Fax : 023 46 32 76

Email: lanationquotidien@gmail.com -

Site: www.journal-lanation.com

RIB : BDL 005 00170 4002162000 18

Nombres croisés



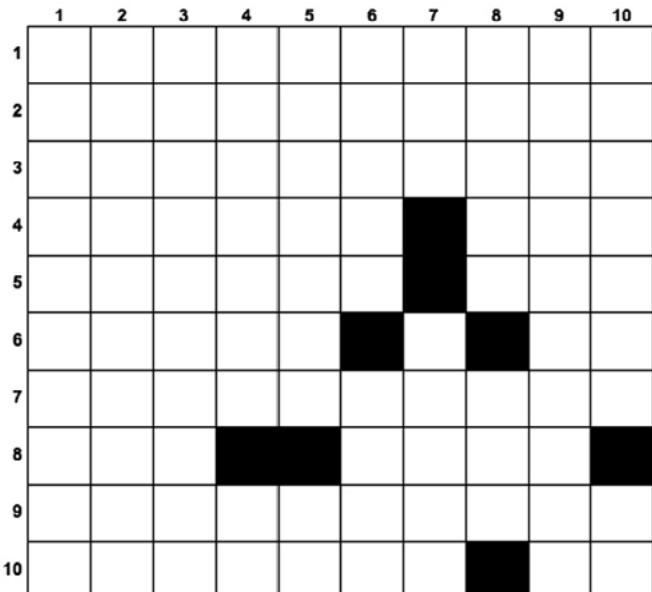
HORIZONTALEMENT

- I. Jeux Olympiques à Los Angeles. II. L'année de la déclaration d'indépendance des Etats-Unis. III. On coche 5 numéros au loto, mais sur combien de numéros en tout ? Un multiple de 17. IV. Un gros modèle de la gamme Peugeot. V. Carré de 11. VI. Compte à rebours.

VERTICALEMENT

1. Cette année marque la fin définitive de l'esclavage en France. 2. Certains disent "nonante". 3. Nombre de cases dans une grille de sudoku. Nombre total de commandements dans la Torah. 4. Année de la chute de l'empire romain, qui marque traditionnellement le début du Moyen-Âge. Un chiffre qui rappelle les flics. 5. Le nombre total de cartes au jeu de tarot. Une équipe de football au complet. 6. En mètres, la longueur d'un mile anglais.

Grille muette N° 1113



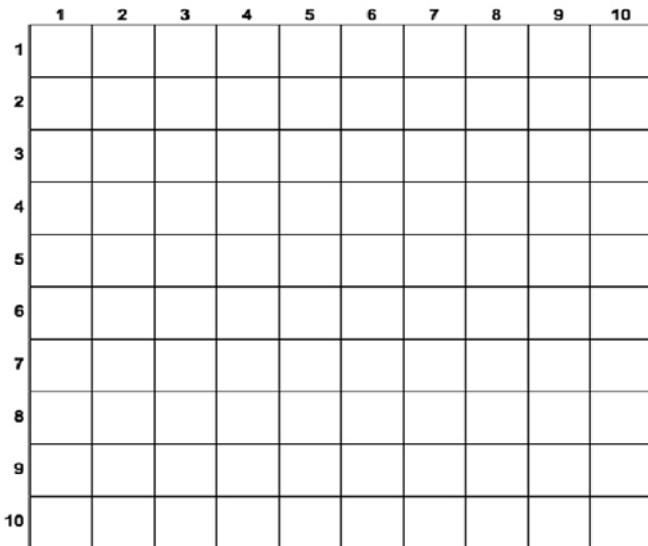
Horizontalement

- 1 Quelle poire celle-là !2 N'ont pas leur place dans une histoire d'O.3 Etait stupéfiant.4 Abissaient les voiles.5 Discours emphatique de Churchill.- Fermés.6 Change au bon vieux temps.7 Métal de transition.- Portugaise en Angleterre.8 Indique en temps voulu.9 Des motifs sur une feuille.10 Mots).

Verticalement

- 1 Arbres de la veuve.2 Fait l'âne...3 Font la boule.- Possessif.4 Brille dans le ciel.- Île.5 Ville italienne ou espagnole.- Propre sur lui.6 Près de Savone.- Critique de cinéma.7 Héros de la Bérénice.- Rituel hindou.8 Finissent par trouver l'agglomération.- Couvre le pot de rose !9 Un papillon.- Le plancher des vaches.10 On y trouve Le Bonhomme.- Sorte de pot à lait.

Mots croisés grille N° 1113



Horizontalement

- 1 Convolvulacées.2 Psittacidé.3 Référentiels particuliers.4 Alcôve.- Ville néerlandaise.5 Ville indonésienne.- Vieille espèce.6 Hommes du Désert.- Métal de transition.7 Sont au cœur d'acier.8 Commune italienne.- Fête indienne.9 Forcent à ralentir.10 Composant de collyre.- Adverbe.

Verticalement

- 1 Voient des glands toute la journée !2 Peuvent payer rubis sur l'ongle.3 N'est pas radié.4 Dans le Queensland.- Dans le Cher, doublement...5 Saint-Loup appelait-il ce roi ainsi ?- D'un auxiliaire.6 Nous font voir des éléphants bleus !- Z ou Louis XV.7 Bâtiment de débarquement.- Pain à cacheter.8 Est monté à l'envers.- Langue asiatique.9 Spirochète.10 Apiacées.- Conjonction.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

3 morts et 156 blessés en 24 heures

Trois personnes ont trouvé la mort et 156 autres ont été blessées dans des accidents de la route, survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas, a indiqué, hier, un communiqué de la Protection civile. Les accidents mortels ont été enregistrés au niveau des wilayas de M'Sila (1 mort et 3 blessés), Tiaret (1 mort et 3 blessés) et Sidi Bel Abbès avec un mort, a précisé la même source.

SIDI BEL ABBÈS

Saisie de 20 kg de kif traité

Les services de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Sidi Bel Abbès ont procédé à l'arrestation d'un individu, âgé de 35 ans, pour détention, transport et stockage de drogues (kif traité) à des fins de trafic au sein d'un groupe criminel organisé, ainsi qu'à la saisie de 20 kg de kif traité, a indiqué, hier, un communiqué des mêmes services.

Les faits de cette affaire remontent au 18 novembre 2025, à la suite d'une opération conjointe menée par les éléments du groupement territorial de la Gendarmerie nationale de Bir El Hammam et la brigade régionale de lutte contre le trafic de drogue des Douanes de Tlemcen, lors de la mise en place d'un barrage de sécurité au

niveau du carrefour n° 95. Une voiture, en provenance de l'une des wilayas de l'ouest du pays a été interceptée. Après fouille minutieuse, des colis enveloppés de ruban plastique, soigneusement dissimulés à l'intérieur du véhicule, ont été découverts, contenant des boîtes renfermant près de 200 plaquettes de kif traité. L'opération s'est soldée également par la saisie d'un téléphone portable, ainsi que du véhicule utilisé dans le transport de la drogue. Les procédures légales nécessaires ont été engagées à l'encontre du mis en cause qui sera déféré devant le procureur de la République près le tribunal de Télagh, a conclu le communiqué.

ESPAGNE

Pluies diluviales et

inondations dans le sud du pays

Des pluies diluviales tombées dans la nuit de samedi à dimanche près de Malaga ont provoqué des inondations dans cette zone du sud de l'Espagne, sans faire de victimes à ce stade, selon les autorités. L'Espagne est en première ligne du dérèglement climatique en Europe, avec ces dernières années des épisodes de canicule plus longs en été et des cas de pluies torrentielles générées par la hausse des gaz à effet de serre engendrée par l'activité humaine. Des vidéos publiées sur les réseaux sociaux montrent les rues de plusieurs villages inondées dans la nuit, les services de secours s'attelant de leur côté à nettoyer dans la matinée.

Les fortes pluies "ont déjà provoqué 339 incidents, aucun grave, en Andalousie, principalement dans la province de Malaga", a indiqué dimanche sur les réseaux sociaux, Antonio Sanz Cabello, responsable des situations d'urgence au sein du gouvernement régional andalou. Il a précisé que les autorités régionales maintenaient à ce stade leur "niveau d'urgence", tandis que l'agence météorologique nationale espagnole (Aemet) a abaissé de rouge à orange son niveau d'alerte en fin de matinée.

A l'est de l'Andalousie, la région de Murcie, sur la côte méditerranéenne, est de son côté désormais concernée par une alerte rouge dimanche matin, l'Aemet appelant également à "beaucoup de précaution dans les prochaines heures" dans la région voisine de Valence avec un risque "de dégâts graves".

MÉDÉA

Concours de création de contenu numérique généré par l'IA

Un concours de création de contenu numérique généré par l'intelligence artificielle (IA) est organisé, du 28 au 31 décembre en cours au niveau de l'auberge de jeunes de la commune d'El-Omariya, à l'est de Médéa, à l'initiative de l'association "Nada" et de l'Office des établissements de jeunes (Odej). Le concours se déroule en deux phases: la première prend la forme d'un atelier de perfectionnement sur les techniques de création de contenu numérique généré par l'IA, tandis que la deuxième phase est consacrée à la fabrication du produit qui fera l'objet d'une compétition entre les participants à ce concours, a fait savoir le directeur de l'Odej de Médéa, Mohamed Beldjouhar. Une trentaine de jeunes issus des wilayas de Bouira, Msila, Tarf, Chlef et Médéa vont concourir pendant quatre jours pour produire les meilleurs contenus numériques axés sur des thématiques telles que la prévention des fléaux sociaux et sur la jeunesse,

a-t-il expliqué. La première journée sera consacrée à l'organisation d'un atelier sur la création de contenu numérique (Podcast et vidéo), animé par de jeunes informaticiens et membres de l'association "Nada", et par des cadres de nombreux établissements de jeunes de la wilaya, a précisé M. Beldjouhar. Pour la partie concours, les participants seront scindés en trois groupes de dix personnes. Chaque groupe disposerà de 48 heures pour concevoir un contenu numérique (Spot) qui sera ensuite soumis à un jury, a-t-il expliqué. Les meilleurs produits seront distingués à l'issue de cette compétition, dont l'organisation vise à encourager la production de contenus numériques significatifs et constructifs, véhiculant un récit narratif positif, mais aussi à renforcer les espaces de développement des compétences des jeunes dans ce domaine, a conclu le responsable

EL-OUED

Ouverture de la 4e édition du Festival international du monodrame féminin

La 4e édition du Festival international du monodrame féminin s'est ouverte samedi soir à la Maison de la culture Mohamed Lamoudi d'El-Oued. Des artistes représentant, outre l'Algérie (pays hôte), la Palestine, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, la Mauritanie, la Jordanie, le Liban, l'Allemagne, la Côte d'Ivoire et la République arabe sahraouie démocratique (RASD), prennent part au Festival placé sous le slogan "L'Algérie, portail du monodrame", a déclaré son commissaire Nabil Ahmed Messai, en marge de la cérémonie d'ouverture.

Onze œuvres théâtrales sélectionnées parmi 50 issues de plus de 25 pays, se disputeront, durant cinq jours (27-31 décembre), les prix du Festival dont la 4e édition est dédiée à la comédienne Fatima Soltane, a-t-il ajouté. Le programme du Festival comprend également six ateliers de formation (l'écriture dramatique, l'expression corporelle, la mise en scène et la scénographie), des rencontres animées par des spécialistes, ainsi que des représentations de théâtre de rue, a fait savoir M. Messai.

NOUVEL AN

La Gendarmerie nationale met en place un plan de sécurité spécial

La Gendarmerie nationale a élaboré un plan de sécurité préventif à l'occasion de l'avènement de la nouvelle année 2026, qui coïncide avec les vacances scolaires. Ce plan prévoit la mobilisation de l'ensemble des moyens humains et matériels afin d'assurer la sécurité des personnes, des biens et des axes de circulation, a indiqué, hier, un communiqué des mêmes services. La même source a précisé que ce plan de sécurité préventif, mis en œuvre à l'occasion du Nouvel An, « s'inscrit dans le cadre du dispositif et des mesures prises par le commandement de la Gendarmerie nationale, garantissant notamment une présence sur le terrain pour le maintien de l'ordre public et la sécurité des usagers de la route ». Ce dispositif intervient durant une période qui connaît une forte affluence de personnes et de véhicules sur l'ensemble des axes de circulation, ainsi qu'un afflux important de citoyens et de touristes étrangers vers les



zones touristiques, les établissements hôteliers et les espaces commerciaux à travers tout le territoire national, en particulier le Grand Sud. Le communiqué a souligné que les unités de la Gendarmerie nationale engagées dans ce plan assurent la sécurisation des lieux de rassemblement et de loisirs, des zones touristiques, des gares ferroviaires et routières, tout en veillant à la fluidité de la circulation et au contrôle des axes routiers, notamment aux entrées et aux abords des agglomérations. Ce plan comprend également des actions préventives axées sur la sensibilisation des usagers de la route à l'obligation de respecter les règles de conduite prudente, en particulier lors des perturbations météorologiques qui caractérisent la saison hivernale.

Dans le cadre du service de proximité permanent, le commandement de la Gendarmerie nationale a rappelé qu'il est possible de contacter les services via les moyens mis à la disposition des citoyens, notamment le numéro vert 1055 pour les signale-

ments, les demandes de secours, d'assistance ou d'intervention en cas de nécessité, ainsi que la page Facebook "Tariq" pour s'informer en temps réel de l'état des routes, en plus du site électronique dédié aux plaintes préalables et aux renseignements à distance : www.pgn.mdn.dz. À cette occasion, le commandement de la Gendarmerie nationale a adressé ses sincères vœux à l'ensemble des citoyens à l'occasion de la nouvelle année grégorienne.

TIZI-OUZOU : 40 APICULTEURS À LA FOIRE DES MIELS DU MASSIF DU DJURDJURA

Apiculture-foire

TIZI-OUZOU, 28 déc 2025 (APS) - Quarante (40) apiculteurs participent à la 7e édition de la Foire des miels du massif du Djurdjura, qui s'est ouverte dimanche à la place du Musée de Tizi-Ouzou, en vue de promouvoir les produits de la ruche et rapprocher le producteur du consommateur, a-t-on appris des organisateurs.

Cette manifestation, qui se poursuivra jusqu'au 11 janvier prochain, est organisée par la Coopérative agricole polyvalente de

Tizi-Ouzou (CAPTO) sous le slogan : "La ruche, une richesse biologique à promouvoir". Le but de cette foire est à la fois d'offrir un espace de commercialisation aux producteurs de miel de la région, et de faire découvrir au consommateur les différents types de miels et autres produits de la ruche, expliquent les organisateurs. Des miels d'argumes, de montagne, des fleurs, d'eucalyptus, du miellat, ou encore du pollen frais et séché, de la gelée

royale, de la propolis, sont entre autres produits de la ruche exposés et proposés à la vente avec possibilité de dégustation. Cette foire se veut aussi un espace de réflexion sur le développement et la promotion de la filière apicole et l'organisation des circuits de commercialisation, a-t-on ajouté. Le premier jour de cette foire a été marqué par l'affluence de nombreux citoyens intéressés par la découverte et l'achat des divers produits de la ruche.

ORAN

Saisie de 50 kg de kif traité

Les services de la Gendarmerie nationale à Oran ont démantelé un réseau spécialisé dans le trafic de drogue et procédé à l'arrestation de trois individus et à la saisie de 50 kg de kif traité, a indiqué, hier, un communiqué de ces services. L'opération, menée sur la base d'informations confidentielles signalant un individu s'adonnant au trafic de drogue dans un quartier de la commune d'El-Senia, dans la wilaya d'Oran, a permis l'arrestation de trois individus âgés entre 25 et 37 ans, originaires de la wilaya, a précisé le communiqué. L'opération s'est également soldée par "la saisie d'une quantité de drogue (kif traité) estimée à 50 kg, d'une somme d'ar-

gent estimée à 25 millions de centimes, d'un véhicule de tourisme et de téléphones portables", a ajouté la même source. Au cours de l'opération, des personnes et objets, les mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'El-Senia pour "détention de drogue (kif traité) en vue de la vente, acquisition et transport de drogue en bande criminelle organisée et association de malfaiteurs", a souligné le communiqué, rappelant "le numéro vert 1055 et le site web de pré-plainte (ppgn.mdn.dz) mis à la disposition des citoyens pour tout signalement et dépôt de plainte".